

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

**LES MESURES D'ENCADREMENT
DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE**

Janvier 2004

50-2091

ÉTUDES ET RECHERCHES

Québec 

LES MESURES D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE

Janvier 2004

50-2097

*Étude empirique réalisée auprès des établissements
offrant la formation générale au secteur régulier*
dans le cadre des travaux de la Commission de l'enseignement secondaire

concernant l'avis

L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif

PAR

Gilles Roy, consultant

AVEC LA COLLABORATION DE

Francine Richard, coordonnatrice

Cette étude a été réalisée grâce à la collaboration des personnes suivantes :

RÉDACTION

Gilles Roy, consultant

COORDINATION DE L'ENQUÊTE

Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire

RECHERCHE

Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire
Gilles Roy, consultant

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Som inc., recherches et sondages

ÉDITION

Marie Mercier, conseillère en communication
Michelle Caron, technicienne en administration

SOURCES DOCUMENTAIRES

Patricia Réhel, technicienne en documentation

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie Mercier, conseillère en communication

SAISIE ET MISE EN PAGE

Linda Blanchet, agente de secrétariat

ISBN : 2-550-42013-6

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Le contenu de cette étude
est sous l'entière responsabilité de l'auteur.

Sa diffusion a été approuvée
par le Conseil supérieur de l'éducation
à sa 524^e réunion, le 14 novembre 2003

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document pour désigner
aussi bien les femmes que les hommes.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	3
2. MÉTHODOLOGIE	5
2.1 La construction du questionnaire et le prétest.....	5
2.2 L'administration du questionnaire	5
2.3 Les résultats de la collecte	6
2.4 La pondération, le traitement et les marges d'erreur.....	7
2.5 La représentativité de l'échantillon.....	7
2.6 L'analyse des résultats	8
3. MESURES D'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	11
3.1 Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les écoles	11
3.2 Les acteurs à l'origine des mesures d'encadrement pédagogique.....	23
3.2.1 Les commissions scolaires ou les conseils d'administration.....	26
3.2.2 Les directions d'école ou les directions générales	26
3.2.3 L'équipe-école.....	27
3.2.4 Les conseils d'établissement	27
3.2.5 Les parents et les élèves	27
3.3 Les objectifs des mesures d'encadrement pédagogique.....	27
3.4 Sommaire	30
4. MESURES D'ENCADREMENT PERSONNEL ET SOCIAL.....	33
4.1 Les situations problématiques	33
4.1.1 La présence de ressources dans l'école.....	33
4.1.2 L'instance qui engage les ressources	34
4.2 Les services de l'école	36
4.2.1 La présence de ressources dans l'école.....	36
4.2.2 L'instance qui engage les ressources	38
4.3 Les activités parascolaires	41
4.3.1 La présence d'activités parascolaires dans l'école	41
4.3.2 La nature de la participation aux activités parascolaires	42
4.3.3 Le moment où les activités parascolaires ont lieu régulièrement	43
4.4 Sommaire	45
5. RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ (CODE DE VIE).....	49
5.1 L'existence de règles de conduite et de sécurité.....	49
5.2 La perception de l'efficacité des règles de conduite et de sécurité.....	50
5.3 Sommaire	53
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXE A Version française du questionnaire	57
ANNEXE B Version anglaise du questionnaire	61
ANNEXE C Courriel expédié le 10 mars 2003	65
ANNEXE D Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation accompagnant l'envoi du questionnaire par la firme SOM inc.	67
ANNEXE E Courriel de rappel expédié le 13 mars 2003	69
ANNEXE F Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation adressée aux directeurs généraux des commissions scolaires et à la directrice de la Fédération des établissements d'enseignement privés	71
ANNEXE G Pondération, traitement et marges d'erreur.....	73
ANNEXE H Portrait des établissements d'enseignement secondaire.....	75

Liste des tableaux

Tableau 1 – Taux de réponse.....	6
Tableau 2 – Représentativité de l'échantillon selon les principales variables indépendantes	7
Tableau 3 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire. (Ensemble des établissements : n=492).....	11
Tableau 4 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire selon le secteur et la langue d'enseignement.....	12
Tableau 5 – Les quatre mesures d'encadrement pédagogique les plus populaires selon le secteur et la langue d'enseignement.....	13
Tableau 6 – Les quatre mesures d'encadrement pédagogique les moins populaires selon le secteur et la langue d'enseignement.....	13
Tableau 7 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire selon le degré scolaire	14
Tableau 8 – Les variations dans les taux d'application des mesures d'encadrement pédagogique selon les degrés scolaires aux secteurs public et privé	16
Tableau 9 – La distribution des établissements publics et privés selon le nombre d'élèves dans l'école	17
Tableau 10 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire selon la taille des écoles publiques et privées	19
Tableau 11 – La proportion des établissements qui appliquent le titulariat de la 1 ^{re} à la 5 ^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés	21
Tableau 12 – La proportion des établissements qui appliquent le tutorat de la 1 ^{re} à la 5 ^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés	22
Tableau 13 – La proportion des établissements qui ont recours aux groupes stables de la 1 ^{re} à la 5 ^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés.....	23
Tableau 14 – L'implication des acteurs suivants dans l'origine des formules d'encadrement pédagogique. (Ensemble des établissements : n = 492).....	24
Tableau 15 – L'implication des commissions scolaires ou des conseils d'administration dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique selon la taille des écoles	26
Tableau 16 – L'implication des directions d'école ou des directions générales dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique selon la taille des écoles	26
Tableau 17 – La mise en ordre de priorité des objectifs poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement (cumul des 3 mentions).....	28
Tableau 18 – L'objectif le plus important lors de la première mention – les trois premiers rangs pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement.....	29
Tableau 19 – L'objectif le plus important lors de la deuxième mention – les trois premiers rangs pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement.....	29
Tableau 20 – La présence de ressources professionnelles, techniques, etc. dans l'école pour faire face aux situations problématiques suivantes	34
Tableau 21 – La présence de ressources professionnelles, techniques, bénévoles, etc. dans l'école pour offrir les services suivants	36
Tableau 22 – La présence de ressources dans l'école pour offrir les services suivants selon la taille de l'école	37
Tableau 23 – Les ressources engagées par la commission scolaire pour offrir les services suivants selon la taille de l'école	41
Tableau 24 – Les activités parascolaires présentes dans l'école	42
Tableau 25 – La nature de la participation aux activités parascolaires présentes dans l'école.....	42
Tableau 26 – Les activités culturelles, scientifiques et à vocation communautaire offertes durant les heures de classe selon le secteur et la langue d'enseignement.....	44
Tableau 27 – L'existence dans l'école de règles de conduite et de sécurité approuvées par le conseil d'établissement ou par le conseil d'administration, pour l'ensemble des établissements et selon le secteur d'enseignement et la taille des écoles	49
Tableau 28 – La perception de l'efficacité (très efficace et efficace) des règles de conduite et de sécurité pour atteindre les objectifs suivants, pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement.....	51
Tableau 29 – La perception de l'efficacité (très efficace et efficace) des règles de conduite et de sécurité concernant les deux objectifs suivants selon la taille de l'école.....	52

Liste des figures

Figure 1	-	La proportion d'établissements publics et privés ayant recours au titulariat de la première à la cinquième secondaire.....	15
Figure 2	-	La proportion d'établissements publics et privés ayant recours au tutorat de la première à la cinquième secondaire.....	15
Figure 3	-	La proportion d'établissements publics et privés ayant recours aux groupes stables de la première à la cinquième secondaire.....	15
Figure 4	-	L'implication (le plus souvent et souvent) des acteurs suivants dans l'origine des formules d'encadrement pédagogique - pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement.....	25
Figure 5	-	L'instance qui engage les ressources pour faire face aux situations de violence, d'intimidation et de harcèlement.....	35
Figure 6	-	L'instance qui engage les ressources pour faire face aux situations de prévention de toxicomanie et d'alcoolisme.....	35
Figure 7	-	L'instance qui engage les ressources pour faire face aux situations de prévention du suicide et de détresse psychologique.....	35
Figure 8	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir le service d'orientation scolaire et professionnelle.....	39
Figure 9	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir les services de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée.....	39
Figure 10	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir les services de soutien au cheminement scolaire (orthopédagogue, orthophoniste, etc.).....	39
Figure 11	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.....	39
Figure 12	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir le service de santé et de services sociaux.....	40
Figure 13	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir le service de vie scolaire associative (conseil ou coopérative étudiante, etc.).....	40
Figure 14	-	L'instance qui engage les ressources pour offrir le service des activités parascolaires.....	40
Figure 15	-	Le moment où les activités parascolaires ont lieu régulièrement.....	43

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une enquête réalisée par voie de questionnaire auprès des directions d'établissement d'enseignement secondaire des réseaux public et privé québécois dans le but de cerner l'état de la situation concernant les mesures d'encadrement des élèves dans ces établissements.

Il se divise en cinq parties :

1. Contexte et objectifs de l'étude
2. Méthodologie
3. Mesures d'encadrement pédagogique
4. Mesures d'encadrement personnel et social
5. Règles de conduite et de sécurité (code de vie)

Dans une section annexe, les documents suivants ont été déposés :

- A. Version française du questionnaire
- B- Version anglaise du questionnaire
- C- Courriel expédié le 10 mars 2003
- D- Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation accompagnant l'envoi du questionnaire par la firme SOM inc.
- E- Courriel de rappel expédié le 13 mars 2003
- F- Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation adressée aux directeurs généraux des commissions scolaires et à la directrice de la Fédération des établissements d'enseignement privés
- G- Pondération, traitement et marges d'erreur
- H- Portrait des établissements d'enseignement secondaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE¹

Le 18 novembre 2002, le ministre de l'Éducation d'alors, M. Sylvain Simard, adressait une demande d'avis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur le thème de l'encadrement des élèves au secondaire. Il justifiait sa demande en invoquant l'implantation de la réforme du curriculum au secondaire à compter de 2004 et la situait dans le contexte de la concurrence entre les écoles secondaires publiques et privées. Enfin, le ministre estimait qu'un meilleur encadrement des élèves devrait permettre de hausser la réussite éducative du plus grand nombre de jeunes et rendre le réseau public plus compétitif².

Le Conseil a confié la responsabilité de préparer cet avis à la Commission de l'enseignement secondaire (CES).

Pour remplir son mandat, la Commission a décidé de mener plusieurs consultations parallèlement. L'enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des écoles secondaires des deux réseaux pour dresser l'inventaire le plus exhaustif possible des pratiques d'encadrement aux deux cycles d'apprentissage constitue une de ces démarches.

De façon spécifique, l'enquête visait à :

- dresser un portrait de la situation dans les réseaux public et privé quant aux formules d'encadrement déjà identifiées par le ministre (titulariat, tutorat, mentorat);
- identifier d'autres formules d'encadrement mises en œuvre dans les établissements publics ou privés;
- identifier les acteurs mis à contribution dans le choix des formules d'encadrement;
- cerner les objectifs poursuivis par la mise en place des formules d'encadrement;
- identifier les facteurs qui ont le plus d'influence dans le choix des formules d'encadrement;
- vérifier s'il existe des différences entre les réseaux public et privé;
- évaluer l'efficacité des règles de conduite et de sécurité (code de vie, cadre réglementaire, etc.) approuvées par le conseil d'établissement ou le conseil d'administration des établissements d'enseignement secondaire.

1. Richard, Francine, *L'encadrement des élèves au secondaire – Enquête par questionnaire*, décembre 2002.

2. Commission de l'enseignement secondaire, *L'encadrement des élèves au secondaire*, Devis – Contexte et axes de recherche, 12-13 décembre 2002, p. 2.

2. MÉTHODOLOGIE

Cette section présente les principales considérations méthodologiques relatives à l'enquête.

2.1 La construction du questionnaire et le prétest

Le questionnaire a été construit par M. Gilles Roy, consultant pour le Conseil supérieur de l'éducation, en étroite collaboration avec M^{me} Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire, à partir des objectifs de recherche présentés au point précédent et des résultats des groupes de discussion portant sur les mesures d'encadrement au secondaire³, tenus les 3 et 5 février 2003 auprès de représentants d'établissements publics et privés. M^{me} Marie-Josée Larocque a également participé à la première version du questionnaire.

Celui-ci a été soumis aux membres de la CES, le 14 février 2003, qui l'ont accepté après avoir proposé certains correctifs.

Une deuxième version du questionnaire a alors été prétestée par voie de télécopieur, entre le 25 et le 27 février 2003, auprès de huit représentants d'établissements d'enseignement secondaire privés et publics ayant participé aux groupes de discussion des 3 et 5 février 2003 et qui avaient préalablement accepté de collaborer au prétest. Des membres du personnel du CSE ont également revu le questionnaire.

Une troisième version du questionnaire (Annexe A) fut alors produite et expédiée le 3 mars 2003 à la firme SOM inc. qui avait reçu le mandat du Conseil d'en réaliser l'administration. La version anglaise du questionnaire peut être consultée à l'Annexe B.

2.2 L'administration du questionnaire

Cette section, qui vise à préciser les limites de l'étude et la portée des résultats, s'inspire largement du rapport administratif de la collecte des données⁴ remis par la firme SOM inc. responsable de l'administration du questionnaire.

L'encadré suivant présente les principales caractéristiques du plan de sondage de l'étude.

3. Roy, Gilles, *Rapport des groupes de discussion concernant l'encadrement des élèves au secondaire*, CES, février 2003, 18 pages.

4. SOM inc., *Étude sur les mesures d'encadrement au secondaire*, rapport méthodologique présenté au Conseil supérieur de l'éducation, 28 mars 2003.

Le plan de sondage

Population cible :	→ l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire du Québec offrant la formation générale au secteur régulier.
Base de sondage :	→ une liste de tous les établissements d'enseignement secondaire du Québec (répertoire des établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation ([MEQ])). La liste initiale comprenait 749 établissements.
Plan d'échantillonnage :	→ recensement de tous les établissements de la liste; → le répondant était le directeur (directeur général dans le cas du privé) de l'établissement d'enseignement ou l'un de ses adjoints lorsqu'il dirigeait plus d'un établissement; → 492 questionnaires ont été complétés; → 59 établissements ont déclaré qu'ils n'offraient pas de formation générale au secteur régulier.

La collecte des données s'est déroulée du 10 au 25 mars par Internet et par télécopieur. Un courriel accompagné d'une lettre de présentation (Annexe C) ont d'abord été expédiés le 10 mars 2003 à chacun des directeurs de la liste initiale pour les inviter à compléter le questionnaire par Internet. Une lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation (Annexe D) accompagnait les questionnaires expédiés dans les écoles.

Un courriel de rappel (Annexe E) fut ensuite expédié le 13 mars.

Enfin, les directeurs qui n'avaient pas encore retourné le questionnaire furent appelés les 19 et 20 mars pour les encourager à le compléter. Lors de cet appel, la possibilité de le remplir et de le retourner par télécopieur leur a été offerte. Une cinquantaine de répondants ont choisi cette option.

Par ailleurs, soulignons que dans les semaines précédant la collecte des données, les directeurs généraux des commissions scolaires et la directrice de la Fédération des établissements d'enseignement privés avaient été informés par lettre (Annexe F) du déroulement de l'étude et invités à en informer les directeurs d'établissement d'enseignement et à les encourager à remplir le questionnaire.

2.3 Les résultats de la collecte

Le Tableau 1 présente les résultats de la collecte en termes de taux de réponse global et pour chacune des catégories des trois principales variables indépendantes de l'étude.

Tableau 1 – Taux de réponse

Global	71 %	Moins de 500 élèves	70 %
		Entre 500 et 999 élèves	72 %
Privé	74 %	Entre 1 000 et 1 499 élèves	70 %
Public	70 %	Entre 1 500 et 1 999 élèves	68 %
Anglophone	76 %	Entre 2 000 et 2 499 élèves	73 %
Francophone*	69 %	2 500 élèves et plus	66 %

* Les écoles bilingues (n=43) sont comptées comme francophones dans ce tableau.

2.4 La pondération, le traitement et les marges d'erreur

Dans son rapport méthodologique concernant le déroulement de l'enquête, SOM inc. présente les informations relatives à la pondération et au traitement des données de même que les marges d'erreur de l'étude. Ces informations sont reproduites à l'Annexe G.

2.5 La représentativité de l'échantillon

Cette section examine la représentativité de l'échantillon en comparant les résultats de l'étude à ceux de la population des établissements d'enseignement secondaire pour les principales variables indépendantes de l'étude. Le Tableau 2 présente ces résultats. Pour chacune des catégories des variables indépendantes présentées au Tableau 2, on observe une forte correspondance entre les proportions de l'échantillon et celles de la population.

Tableau 2 – Représentativité de l'échantillon selon les principales variables indépendantes

Variables		Population ¹ %	Échantillon %
SECTEUR	Public	77,0	78,1
	Privé	23,0	21,9
LANGUE	Français	78,7	80,0 ²
	Anglais	21,3	28,2
TAILLE DE L'ÉCOLE	Moins de 500 élèves	45,1	47,4
	Entre 500 et 999 élèves	29,7	28,8
	Entre 1000 et 1499 élèves	16,7	15,0
	1500 élèves et plus	8,5	8,8
RÉGION ADMINISTRATIVE	Bas-St-Laurent	4,9	5,2
	Saguenay–Lac St-Jean	3,5	3,2
	Québec (Capitale-Nationale)	7,2	7,1
	Mauricie	3,6	4,5
	Estrie	4,5	4,6
	Montréal	23,9	26,1
	Outaouais	4,5	4,7
	Abitibi-Témiscamingue	2,8	3,1
	Côte-Nord	4,4	3,5
	Nord-du-Québec	0,8	1,2
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,1	3,8
	Chaudière-Appalaches	5,6	5,8
	Laval	3,2	2,0
	Lanaudière	4,8	4,3
	Laurentides	4,8	4,3
Montréal	15,0	13,8	
INDICE DE DÉFAVORISATION ³	Centre-du-Québec	3,3	2,8
	1	5,6	6,4
	2	5,6	5,6
	3	7,3	7,2
	4	6,8	5,4
	5	7,3	7,6
	6	6,9	5,5
	7	7,3	6,7
	8	7,9	7,5
	9	12,0	13,0
	10	10,4	11,7
	Établissements à statut particulier	2,1	1,5
	Établissements privés	20,6	21,9

1. Les proportions dans la population sont calculées à partir de la liste initiale des établissements d'enseignement secondaire (n=749) tirée du *Répertoire des établissements d'enseignement* du MEQ.

2. Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques dans l'échantillon.

3. L'indice de défavorisation IMSE, c'est-à-dire l'indice de milieu socioéconomique, a été fourni par le MEQ. Cet indice qui ne porte que sur les établissements publics, varie de 1 à 10, 1 équivalant à un milieu aisé et 10, à un milieu défavorisé. Cet indice est mis à jour annuellement.

2.6 L'analyse des résultats

Au moment de l'établissement du plan d'enquête, neuf variables indépendantes ont été retenues pour permettre une analyse détaillée des résultats portant sur les mesures d'encadrement dans les établissements d'enseignement secondaire.

Ces variables sont les suivantes :

- la taille de l'école ou le nombre d'élèves dans l'école;
- les degrés scolaires ou cycles d'apprentissage : premier cycle ou secondaire 1 et 2, deuxième cycle ou secondaire 3, 4 et 5;
- la langue d'enseignement : français, anglais;
- le secteur d'enseignement : public, privé;
- la clientèle de l'école : filles, garçons, filles et garçons;
- la région administrative;
- le milieu : rural, semi-urbain, urbain;
- le degré de concentration des communautés culturelles dans l'école : forte concentration (plus de 50 %), moyenne concentration (20 % à 50 %), faible concentration (5 % à 19 %) et aucune concentration (moins de 5 %)⁵;
- l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) : cet indice a été fourni par le MEQ. Il varie de 1 à 10 où (1) équivaut à un milieu aisé et (10) à un milieu défavorisé. Il ne porte que sur les établissements publics et est mis à jour annuellement.

Au moment de l'analyse, nous avons retenu le test du khi-carré pour déterminer si des relations significatives existaient entre chacune des variables indépendantes et les résultats des questions portant sur les mesures d'encadrement. Usuellement, avec ce test, si le risque d'erreur est inférieur ou égal à 0,05, on dira qu'il y a une relation significative entre les deux variables observées avec un niveau de confiance de 95 %. Nous avons retenu la façon usuelle d'utiliser le test du khi-carré et décidé de ne présenter que les résultats relatifs au croisement d'une question avec les variables indépendantes où le risque d'erreur était égal ou inférieur à 0,05.

Toutefois, mises à part les variables taille de l'école, secteur et langue d'enseignement, l'examen des résultats de l'étude à la lumière des autres variables indépendantes ne révélait que peu souvent des variations significatives, la plupart du temps assimilables à l'impact des trois premières variables. Tout en reconnaissant que l'affirmation précédente méritait d'être validée par une analyse statistique plus fine, nous n'en avons pas moins décidé, dans le cadre de ce rapport, de nous concentrer uniquement sur l'analyse des résultats à la lumière des trois variables que sont la taille de l'école, le secteur et la langue d'enseignement.

5. Blier, Bernard et Marie Gagnon, *Inventaire des mesures d'encadrement des élèves à l'école secondaire*, Fédération des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires (CEQ), mars 1993.

Ainsi, dans chacune des sections suivantes, l'analyse des résultats est toujours présentée selon la structure suivante :

- 1- présentation du résultat global d'une question;
- 2- examen et présentation dans tous les cas de ce résultat selon les variables secteur et langue d'enseignement;
- 3- examen et présentation de ce résultat selon la taille de l'école seulement si le test du khi-carré est égal ou inférieur à 0,05.

3. MESURES D'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Cette première section porte spécifiquement sur les mesures d'encadrement pédagogique. Elle s'articule autour de trois grandes interrogations :

- Quelles sont les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire québécois?
- Quels sont les acteurs à l'origine de ces mesures?
- Quels sont les principaux objectifs poursuivis par ces mesures?

En filigrane à ces trois grandes interrogations, on retrouve toujours la sous-question suivante : *Observe-t-on dans les réponses apportées à ces questionnements des variations significatives selon les trois variables indépendantes retenues dans l'étude?*

3.1 Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les écoles

Le Tableau 3 présente les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les écoles au moment de l'étude. On y observe que les mesures les plus populaires, c'est-à-dire celles que l'on retrouve en application dans le plus grand nombre d'établissements d'enseignement secondaire sont les communications avec les parents sous plusieurs formes (98,2 %), la récupération, le rattrapage et les activités de mise à niveau (94,9 %), les groupes stables (83,7 %) et le tutorat (65,3 %). Toutes les autres mesures sont présentes dans moins de trois écoles sur cinq; les mesures les moins populaires étant le titulariat (47,6 %), les équipes restreintes d'enseignants responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves (47,1 %), le mentorat ou aide par les pairs (45,9 %) et enfin, les périodes d'études inscrites à l'horaire (19,6 %).

Tableau 3 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire. (Ensemble des établissements : n=492)

Les mesures	%
a. Le regroupement des élèves en unités plus réduites	56,8
b. Le titulariat	47,6
c. La charge de groupe	50,6
d. Le tutorat	65,3
e. Les groupes stables	83,7
f. Le mentorat ou aide par les pairs	45,9
g. La récupération, le rattrapage, les activités de mise à niveau	94,9
h. L'aide aux devoirs et aux leçons	59,5
i. Les périodes d'étude inscrites à l'horaire	19,6
j. Les communications avec les parents sous plusieurs formes	98,2
k. Les équipes restreintes de personnes enseignantes responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves	47,1
l. Le temps de concertation et le travail d'équipe entre personnes enseignantes, autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement	57,3

Lorsque l'on ventile ces résultats selon le secteur et la langue d'enseignement (Tableau 4), on constate que même si les mesures les plus et les moins populaires sont, à quelques exceptions près, les mêmes dans tous les établissements, on n'en observe pas moins des variations significatives dans leur fréquence d'application d'un type d'établissement à l'autre.

Tableau 4 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire selon le secteur et la langue d'enseignement

	Ensemble* (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais** (n=108)	Français** (n=427)
a. Le regroupement des élèves en unités plus réduites	56,8	56,9	56,2	47,1	60,4
b. Le titulariat	47,6	43,8	61,4	53,5	46,9
c. La charge de groupe	50,6	50,8	50,2	64,7	48,1
d. Le tutorat	65,3	70,5	47,0	64,7	66,5
e. Les groupes stables	83,7	81,2	92,6	77,9	84,5
f. Le mentorat ou aide par les pairs	45,9	42,7	57,5	51,1	45,1
g. La récupération, le rattrapage, les activités de mise à niveau	94,9	96,3	89,7	86,5	97,2
h. L'aide aux devoirs et aux leçons	59,5	59,9	58,3	73,7	56,1
i. Les périodes d'étude inscrites à l'horaire	19,6	14,5	38,0	20,3	18,6
j. Les communications avec les parents sous plusieurs formes	98,2	97,7	100,0	96,3	98,8
k. Les équipes restreintes d'enseignants responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves	47,1	47,4	46,3	52,0	45,8
l. Le temps de concertation et le travail d'équipe entre personnes enseignantes, autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement	57,3	55,6	63,3	65,2	55,8

* Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

** Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

À titre d'exemple, prenons le cas des groupes stables (Tableau 4) qui, même s'il se trouve toujours parmi les trois mesures les plus populaires dans tous les établissements, est mis en application dans une proportion plus grande dans les établissements privés (92,6 %) que dans les établissements publics (81,2 %); de même, la proportion des établissements francophones (84,5 %) qui appliquent cette mesure est plus forte que celle des établissements anglophones (77,9 %).

Un constat semblable peut être fait pour la mesure d'encadrement pédagogique la moins populaire dans les établissements d'enseignement secondaire québécois : les périodes d'études inscrites à l'horaire. En effet, cette mesure est définitivement plus populaire dans les établissements privés (38 %) qu'ailleurs : établissements publics (14,5 %), français (18,6 %), anglais (20,3 %).

Les tableaux 5 et 6 permettent d'observer plus précisément ce constat général.

Tableau 5 – Les quatre mesures d’encadrement pédagogique les plus populaires selon le secteur et la langue d’enseignement

Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=427)
Les communications avec les parents (97,7 %)	Les communications avec les parents (100,0 %)	Les communications avec les parents (96,3 %)	Les communications avec les parents (98,8 %)
La récupération (96,3 %)	Les groupes stables (92,6 %)	La récupération (86,5 %)	La récupération (97,2 %)
Les groupes stables (83,7 %)	La récupération (89,7 %)	Les groupes stables (77,9 %)	Les groupes stables (84,5 %)
Le tutorat (65,3 %)	Le temps de concertation entre enseignants (63,3 %)	L’aide aux devoirs (73,7 %)	Le tutorat (66,5 %)

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d’établissements linguistiques.

Tableau 6 – Les quatre mesures d’encadrement pédagogique les moins populaires selon le secteur et la langue d’enseignement

Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=427)
Périodes d’étude inscrites à l’horaire (14,5 %)	Périodes d’étude inscrites à l’horaire (38,0 %)	Périodes d’étude inscrites à l’horaire (20,3 %)	Périodes d’étude inscrites à l’horaire (18,6 %)
Mentorat (42,7 %)	Équipes restreintes d’enseignants responsables d’un ou de plusieurs groupes d’élèves (46,3 %)	Regroupement des élèves en unités plus réduites (49,1 %)	Mentorat (45,1 %)
Titulariat (43,8 %)	Tutorat (47,0 %)	Mentorat (51,1 %)	Équipes restreintes d’enseignants responsables d’un ou de plusieurs groupes d’élèves (45,8 %)
Équipes restreintes d’enseignants responsables d’un ou de plusieurs groupes d’élèves (47,4 %)	Chargé de groupe (50,2 %)	Équipes restreintes d’enseignants responsables d’un ou de plusieurs groupes d’élèves (52,0 %)	Titulariat (46,9 %)

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d’établissements linguistiques.

Au-delà du constat général que les tableaux 5 et 6 ont tenté de mettre en lumière, des exceptions importantes persistent entre les types d’établissements, notamment en ce qui concerne les trois mesures suivantes : titulariat, tutorat et mentorat (Tableau 4), auxquelles le ministre de l’Éducation d’alors référait fréquemment dans ses allocutions publiques. Ainsi, la proportion d’établissements publics (70,5 %) ayant recours au tutorat est nettement supérieure à celle des établissements privés (47,0 %). Le tutorat est par ailleurs aussi populaire dans les écoles francophones (66,5 %) qu’anglophones (64,7 %).

Quant au titulariat et au mentorat, ils sont plus fréquemment appliqués dans les écoles privées (61,4 % et 57,5 %) que dans les écoles publiques (43,8 % et 42,7 %). Ces deux mesures sont également plus populaires dans les établissements anglophones (53,5 % et 51,1 %) que francophones (46,9 % et 45,1 %).

Le Tableau 7 reprend l’ensemble des mesures d’encadrement pédagogique en application dans les écoles et les présente selon le degré scolaire. **On y note que toutes les mesures d’encadrement pédagogique, sauf les périodes d’étude inscrites à l’horaire et le mentorat, sont de moins en moins appliquées quand on passe de la 1^{re} secondaire à la 2^e secondaire et ainsi de suite jusqu’à la 5^e secondaire.** Quant au mentorat et aux périodes d’étude inscrites à l’horaire, ces deux mesures connaissent également des baisses dans leur taux d’application, mais elles sont à la fois moins prononcées et moins régulières que celles observées pour les autres mesures.

Cette diminution dans les proportions d'écoles qui ont recours aux mesures d'encadrement est particulièrement marquée entre les 2^e et 3^e secondaires et entre les 3^e et 4^e secondaires, période critique pour le décrochage scolaire. Il y aurait lieu d'approfondir cette corrélation pour juger de l'impact réel de l'encadrement sur le phénomène du décrochage.

Tableau 7 – Les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire selon le degré scolaire

Les mesures d'encadrement pédagogique	1 ^{re} secondaire (n=458)	2 ^e secondaire (n=454)	3 ^e secondaire (n=422)	4 ^e secondaire n=385)	5 ^e secondaire (n=371)
a. Le regroupement des élèves en unités plus réduites	51,1*	47,1	42,0	37,2	34,9
b. Le titulariat	44,4	35,8	27,3	21,4	18,8
c. La charge de groupe	45,3	41,1	32,7	29,0	27,7
d. Le tutorat	57,1	54,1	47,7	37,0	34,3
e. Les groupes stables	78,5	67,4	52,1	40,5	36,2
f. Le mentorat ou aide par les pairs	35,1	33,1	28,9	29,2	28,3
g. La récupération, le rattrapage, les activités de mise à niveau	88,5	85,5	79,2	71,9	68,0
h. L'aide aux devoirs et aux leçons	56,1	48,7	37,6	28,4	26,0
i. Les périodes d'étude inscrites à l'horaire	15,5	13,9	11,7	11,4	12,2
j. Les communications avec les parents sous plusieurs formes	91,5	89,8	83,9	76,7	73,2
k. Les équipes restreintes de personnes enseignantes responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves	42,4	37,9	30,5	24,0	21,3
l. Le temps de concertation et le travail d'équipe entre personnes enseignantes, autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement	52,0	50,5	43,6	37,8	35,3

* Les pourcentages doivent être lus comme suit : parmi les 458 établissements donnant la première secondaire, 51,1 % ont recours au regroupement des élèves en unités plus réduites pour cette année.

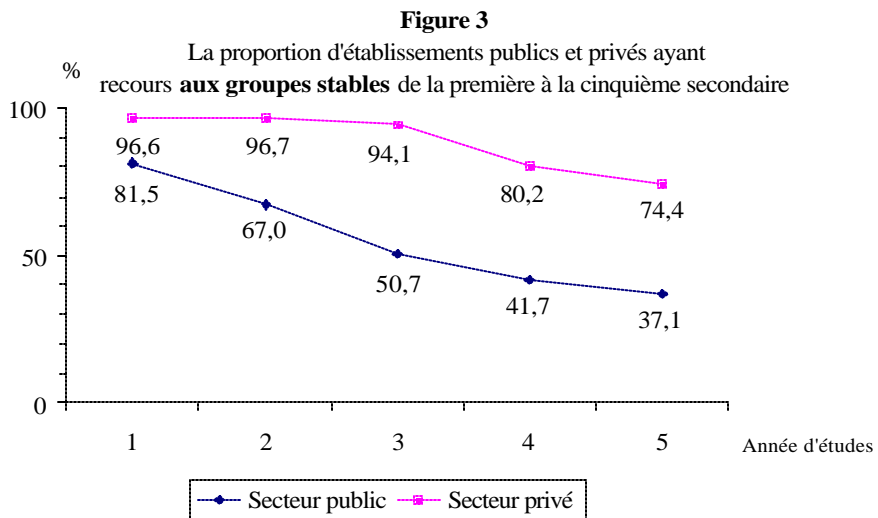
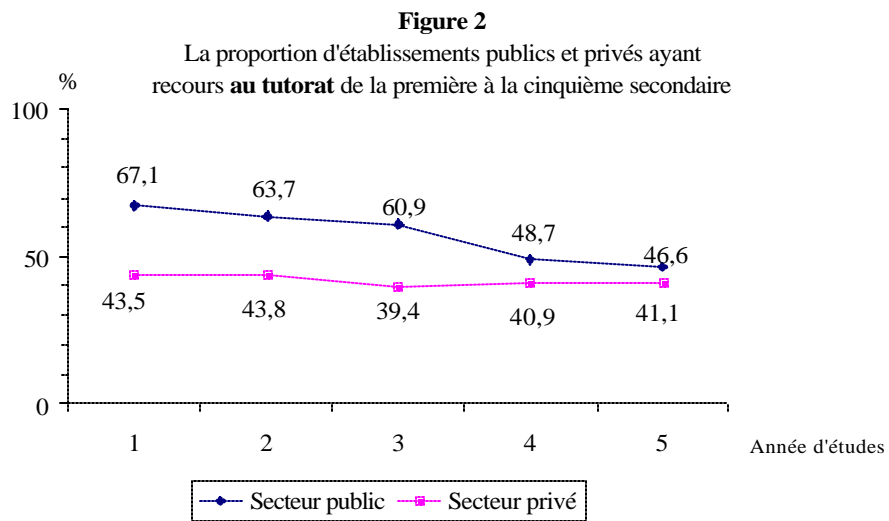
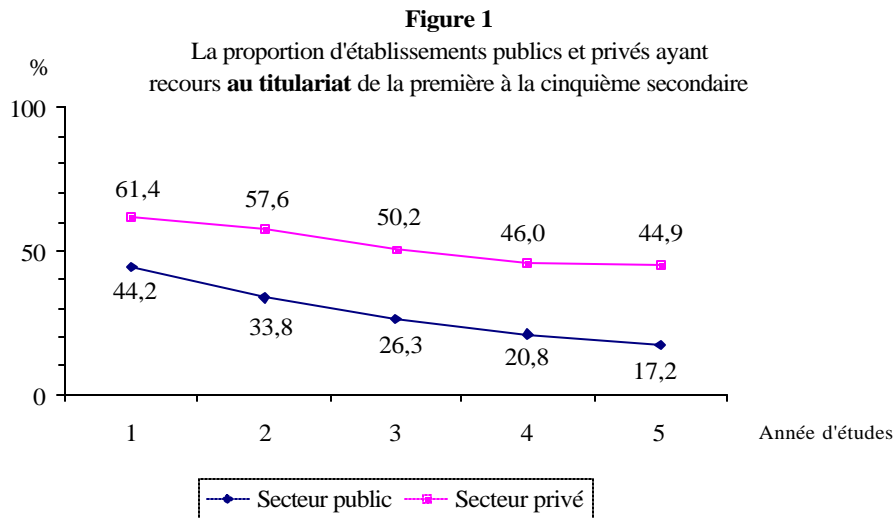
Cette diminution dans les taux d'application des mesures d'encadrement pédagogique correspond à une observation que nous avons déjà faite dans les groupes de discussion des 3 et 5 février 2003 où les représentants des établissements publics et privés avaient insisté pour affirmer que *« tout en étant présent durant toute la durée du secondaire, l'encadrement des élèves est particulièrement important en secondaire 1 et 2 où il permet de rassurer ces derniers et de faciliter leur passage du primaire au secondaire⁶ »*.

Bien que l'explication précédente nous soit apparue tout à fait acceptable et cohérente avec les données présentées au Tableau 7, nous n'en avons pas moins cherché à approfondir ce constat en ventilant les résultats selon le secteur d'enseignement pour les trois mesures d'encadrement suivantes : titulariat, tutorat et groupes stables (Figures 1, 2 et 3). Le titulariat et le tutorat ont été retenus dû au fait que l'ex-ministre de l'Éducation y a fréquemment référé dans ses allocutions publiques; quant aux groupes stables, cette mesure a été mentionnée par tous les participants aux groupes de discussion des 3 et 5 février 2003 dernier comme une mesure d'encadrement des élèves qui est gagnante.

On observe, dans le cas du titulariat (Figure 1) et des groupes stables (Figure 3), une plus grande proportion d'établissements privés que publics qui appliquent ces mesures et **un écart grandissant entre les établissements des deux secteurs lorsque l'on passe de la 1^{re} à la 5^e secondaire (à la faveur des écoles privées)**.

En ce qui concerne le tutorat (figure 2), cette mesure est plus populaire au secteur public. Toutefois, au fur et à mesure que l'on avance dans les degrés scolaires, **l'écart entre la proportion d'écoles publiques et d'écoles privées qui appliquent cette mesure a tendance à s'amenuiser de plus en plus**, de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

6. Roy, Gilles, février 2003, p. 3.



Cette situation est observable pour cinq autres mesures d'encadrement comme on le constate au Tableau 8.

Bref, pour huit des douze mesures d'encadrement considérées dans cette étude, on constate une plus grande stabilité dans leur application, au secteur privé, de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

Tableau 8 – Les variations dans les taux d'application des mesures d'encadrement pédagogique selon les degrés scolaires aux secteurs public et privé

Mesures d'encadrement pédagogique		1 ^{re} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire	Écart entre la 1 ^{re} secondaire et la 5 ^e secondaire
Le regroupement des élèves en unités plus réduites	Public (n=379)*	55,9**	51,2	48,1	44,5	43,2	- 12,7
	Privé (n=113)	53,1	52,7	52,7	55,1	53,7	+ 0,6
La charge de groupe	Public (n=379)	49,4	44,2	35,7	31,9	31,9	- 17,5
	Privé (n=113)	47,5	47,1	46,2	51,1	48,9	+ 1,4
Les communications avec les parents	Public (n=379)	98,7	97,7	98,0	95,9	95,0	- 3,7
	Privé (n=113)	100,0	100,0	99,1	100,0	100,0	--
Les équipes restreintes de personnes enseignantes responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves	Public (n=379)	46,3	41,0	34,3	26,0	23,4	- 22,9
	Privé (n=113)	44,2	43,0	40,3	44,2	41,1	- 3,1
Le temps de concertation et le travail d'équipe entre personnes enseignantes	Public (n=379)	54,1	53,0	47,5	44,4	42,5	-11,6
	Privé (n=113)	64,1	63,0	62,4	58,5	57,2	-6,9

* Le « n » indique le nombre d'écoles publiques et privées qui ont participé à l'étude.

** Comme ce ne sont pas toutes les écoles qui donnent toutes les années d'études, les pourcentages sont calculés sur le nombre effectif d'écoles qui donnent chaque année d'études. Par souci de clarté, les différentes tailles des échantillons ne sont pas présentées. Les pourcentages se lisent comme suit : 55,9 % des écoles publiques qui donnent la première secondaire ont recours au regroupement des élèves en unités plus réduites.

Comment expliquer à la fois cette diminution dans l'application des mesures d'encadrement pédagogique au fur et à mesure que l'on avance dans la formation secondaire dans les deux secteurs d'enseignement et, parallèlement, cette plus grande stabilité observée dans les établissements privés?

La question a été soumise aux représentants des établissements privés et publics lors des groupes de discussion des 7 et 8 avril 2003⁷.

Concernant la diminution plus marquée de la proportion d'écoles publiques qui appliquent les mesures d'encadrement au fur et à mesure que l'on passe de la 1^{re} à la 5^e secondaire, ceux-ci ont avancé les raisons suivantes :

7. Une deuxième série de groupes de discussion, regroupant encore une fois des représentants d'établissements publics et privés, a été tenue les 7 et 8 avril 2003 dans le but de documenter certains aspects mal connus de l'encadrement des élèves dans les écoles secondaires, de valider certains résultats préliminaires de l'enquête et de tester des hypothèses de recommandations en vue de la préparation de l'avis au ministre.

- le jeu des options à partir de la 4^e secondaire et un éventail d'options plus développé au secteur public que privé;
- des contraintes de système plus grandes au secteur public qu'au secteur privé : conventions collectives, champs d'enseignement, etc.;
- une organisation scolaire basée sur une spécialisation propre au second cycle du secondaire compte tenu de la nature du cycle, des cours à option et de la sanction des études (épreuves officielles) plus développée au secteur public que privé.

Quant à la stabilité plus grande dans les proportions des établissements privés qui appliquent les mesures d'encadrement tout au long de la formation secondaire, elle est attribuée aux facteurs suivants :

- une population scolaire plus homogène dans le secteur privé qu'au secteur public en vertu de la sélection des élèves que les établissements privés exercent à l'entrée au secondaire;
- des contraintes de système différentes et plus facilement surmontables au secteur privé;
- une tradition propre aux établissements privés : plusieurs écoles privées étaient autrefois des collèges classiques dont la culture inspire encore aujourd'hui les directions d'établissement dans la gestion qu'ils font des mesures d'encadrement pédagogique et des relations qu'ils entretiennent avec leur personnel.

Par ailleurs, dans le discours populaire, on entend souvent dire que si les écoles privées assurent un meilleur encadrement des élèves que les écoles publiques, c'est principalement en raison de la taille généralement plus petite de ces établissements par rapport aux établissements publics. Les données de la présente étude permettent de vérifier le bien-fondé ou non de cette assertion.

Tout d'abord, le Tableau 9 permet de vérifier que les écoles privées regroupent effectivement moins d'élèves que les écoles publiques. En effet, alors qu'au secteur privé 87,5 % des établissements regroupent moins de 1000 élèves et 56,8 %, moins de 500 élèves, ces proportions se situent respectivement à 73,1 % et 44,8 % au secteur public.

Tableau 9 – La distribution des établissements publics et privés selon le nombre d'élèves dans l'école

Taille de l'école	Public (n = 379)	Privé (n = 113)
Moins de 500 élèves	44,8	56,8
Entre 500 à 999 élèves	28,3	30,7
Entre 1 000 à 1 499 élèves	16,5	9,4
1 500 élèves et plus	10,3	3,2

Quant au Tableau 10, il nous permet d'observer la proportion des établissements scolaires qui appliquent les différentes mesures d'encadrement selon la taille des établissements publics et privés. On y constate que, à l'exception du titulariat, du mentorat, des périodes d'étude inscrites à l'horaire et du tutorat (les trois premières mesures étant plus populaires au secteur privé alors que la dernière l'est davantage au secteur public), la **ventilation des résultats selon la taille des écoles privées et publiques laisse voir moins de différences entre les établissements des deux secteurs que le sous-entend généralement le discours populaire**.

Dans certains cas, les différences dans les proportions d'écoles privées et publiques qui appliquent les mesures sont même à l'avantage des établissements publics comme on peut l'observer dans le cas des mesures suivantes :

- le regroupement des élèves en unités réduites dans les écoles dont la taille varie entre 500 et 1 499 élèves;
- le chargé de groupe dans les écoles de même taille qu'au point précédent;
- la récupération pour les écoles de moins de 500 élèves et de plus de 1500 élèves;
- l'aide aux devoirs dans les écoles dont la taille varie entre 500 et 999 élèves;
- les équipes restreintes d'enseignants responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves dans les écoles dont la taille se situe entre 500 et 1 499 élèves.

Tableau 10 – Les mesures d’encadrement pédagogique en application dans les établissements d’enseignement secondaire selon la taille des écoles publiques et privées

Mesures d’encadrement pédagogique Secteur d’enseignement et taille des écoles	Regroupement des élèves	Titulariat	Chargé de groupe	Tutorat	Groupes stables	Mentorat	Récupération	Aide aux devoirs et aux leçons	Périodes d’étude à l’horaire	Communications avec les parents	Équipes restreintes d’enseignants responsables d’un ou de plusieurs groupes d’élèves	Temps de concertation et travail d’équipe entre enseignants autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
• Ensemble (n=492)	56,8*	47,6	50,6	65,3	83,7	45,9	94,9	59,5	19,6	98,2	47,1	57,3
• Public (n=379)	56,9	43,8	50,8	70,5	81,2	42,7	96,3	59,9	14,5	97,7	47,4	55,6
• Privé (n=113)	56,2	61,4	50,2	47,0	92,6	57,5	89,7	58,3	38,0	100,0	46,3	63,3
• Moins de 500 élèves												
o public (n=161)	38,6	55,7	52,7	63,1	85,6	33,0	93,5	56,6	18,4	95,4	49,5	57,5
o privé (n=58)	50,5	58,3	55,2	52,4	88,4	50,0	84,6	58,3	36,5	100,0	49,6	61,6
• Entre 500 et 999 élèves												
o public (n=109)	66,8	29,9	49,8	71,6	73,7	49,7	97,4	58,3	12,5	99,1	46,4	58,5
o privé (n=39)	59,0	69,2	31,0	38,5	100,0	64,1	97,4	53,8	33,3	100,0	38,5	59,0
• Entre 1 000 et 1 499 élèves												
o public (n=67)	68,7	35,8	47,8	80,6	83,6	47,8	100,0	61,2	9,0	100,0	38,8	47,8
o privé (n=12)	67,0	50,0	31,7	41,7	100,0	83,3	100,0	75,0	58,3	100,0	33,3	75,0
• 1 500 élèves et plus												
o public (n=42)	90,5	42,9	50,0	83,3	78,6	57,1	100,0	76,2	11,9	100,0	54,8	52,4
o privé (n=4)	100,0	75,0	75,0	50,0	75,0	50,0	75,0	50,0	50,0	100,0	100,0	100,0

* Les pourcentages doivent être lus comme suit : parmi les 492 établissements qui ont participé à l’étude, 56,8 % ont recours au regroupement des élèves comme mesure d’encadrement pédagogique.

Pour approfondir davantage notre compréhension des mesures d'encadrement des élèves dans les deux secteurs d'enseignement, nous avons cherché à savoir ce qu'il en était des mesures telles que le titulariat, le tutorat et les groupes stables selon les degrés scolaires dans les établissements privés et publics de différentes tailles. Les trois tableaux suivants (11, 12 et 13) présentent l'information relative à chacune de ces trois mesures.

Concernant le titulariat (Tableau 11), on avait déjà observé précédemment que **cette mesure était nettement plus populaire au secteur privé qu'au secteur public**. Tout en confirmant à nouveau cette observation, les données du Tableau 11 nous permettent de la nuancer à la lumière de la variable taille de l'école. En effet, c'est dans les écoles de moins de 500 élèves que l'on rencontre la plus forte proportion d'écoles publiques à appliquer cette mesure. **C'est également dans les écoles de cette taille que les différences entre établissements privés et publics sont les plus réduites**. Par contre, dans les établissements de plus grande taille, le titulariat apparaît comme une mesure nettement plus populaire dans les établissements privés.

Une précision doit cependant être apportée aux résultats du Tableau 11. Selon les représentants des établissements privés à qui nous avons présenté ces résultats lors du groupe de discussion du 7 avril 2003, les données concernant les proportions d'écoles privées qui appliquent cette mesure en 4^e et 5^e secondaire sont étonnamment élevées. Selon leur propre expérience, les établissements privés font davantage appel aux chargés de groupe (tel que défini dans le questionnaire à l'Annexe A) en 4^e et 5^e secondaire qu'à des titulaires. Toutefois, comme dans la réalité de tous les jours chargés de groupe et titulaires sont équivalents dans plusieurs établissements privés, les répondants ont pu confondre ces deux mesures dans leurs réponses. Si tel est le cas, les données à leur sujet pour la 4^e et 5^e secondaire dans les écoles privées sont à prendre avec circonspection.

Par ailleurs, les données concernant les taux d'écoles publiques appliquant le titulariat viennent valider celles produites par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (CEQ à l'époque) en 1993. Cette étude réalisée pour le compte de la Fédération des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires (FECS) est, à notre connaissance, la seule autre étude portant sur les mesures d'encadrement pédagogique rendues publiques à ce jour. On y lit que la fréquence de recours à cette mesure est de l'ordre de 40,3 %⁸. Dix ans plus tard, les données de la présente étude situent le recours à cette mesure à 43,8 % dans les écoles publiques (voir Tableau 10). C'est donc dire qu'il n'y a guère eu de progrès dans l'application de cette mesure durant la dernière décennie. Cela n'est guère étonnant lorsque l'on prend connaissance des commentaires de nature qualitative accompagnant les résultats de l'étude de 1993. D'un point de vue positif, on mentionne que le titulariat :

- permet une meilleure relation maître-élève;
- favorise la communication et le suivi;
- améliore le contact avec les parents;
- augmente la rapidité des enseignants à dépister les difficultés chez l'élève et à y apporter des correctifs;
- facilite l'intégration des matières;
- diminue le nombre d'élèves à rencontrer hebdomadairement;
- élimine la répétition de cours.

8. Blier, Bernard et Marie Gagnon, CEQ, mars 1993, p. 16.

Par contre, la mesure comporte des désavantages, notamment :

- un accroissement de la tâche, en termes de préparation;
- la difficulté d'assumer des matières pour lesquelles on n'a ni formation, ni intérêt particulier;
- un plus grand isolement;
- la difficulté de vivre le tituliariat avec un groupe difficile ou avec un élève lorsque de mauvais contacts s'installent.

En dernière analyse, les auteurs faisaient remarquer que :

« On serait en présence d'une mesure dont l'effet serait ambivalent, propre à améliorer l'identification de l'élève, la persévérance et la réussite quand on s'entend bien, propre à précipiter le désintérêt et l'abandon quand ça va mal.⁹ »

Force est de reconnaître que les désavantages perçus de la mesure ont prévalu sur les avantages perçus puisque la proportion d'écoles publiques ayant recours à cette mesure stagne depuis une dizaine d'années. Notons par ailleurs qu'au moment de l'étude de 1993 seulement 27,2 % des enseignants interrogés se disaient favorables à une généralisation du tituliariat pour les trois premières années du secondaire¹⁰.

Tableau 11 – La proportion des établissements secondaires qui appliquent le tituliariat de la 1^{re} à la 5^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés

Taille des écoles selon le secteur	Secondaire				
	1	2	3	4	5
Moins de 500 élèves					
• secteur public (n=161)*	56,5**	48,6	45,8	39,0	36,3
• secteur privé (n=58)	61,4	58,8	55,7	50,1	49,3
De 500 à 999 élèves					
• secteur public (n=109)	28,7	17,7	16,2	14,1	11,0
• secteur privé (n=39)	66,7	61,5	46,2	42,9	40,6
De 1 000 à 1 499 élèves					
• secteur public (n=67)	35,5	23,8	9,4	5,1	3,5
• secteur privé (n=12)	41,7	33,3	41,7	41,7	41,7
1 500 élèves et plus					
• secteur public (n=42)	44,6	30,8	12,2	2,7	---
• secteur privé (n=4)	66,6	75,0	25,0	25,0	25,0

* Le « n » indique le nombre d'écoles publiques et privées qui ont participé à l'étude.

** Comme ce ne sont pas toutes les écoles qui offrent toutes les années d'études, les pourcentages sont calculés sur le nombre effectif d'écoles qui offre chaque degré. Par souci de clarté, les différentes tailles des échantillons ne sont pas présentées. Les pourcentages se lisent comme suit : 56,5 % des écoles publiques de moins de 500 élèves qui offrent la première secondaire ont recours au tituliariat.

Concernant le tutorat (Tableau 12), la mesure est plus populaire au secteur public qu'au secteur privé peu importe la taille des écoles et le degré scolaire considéré sauf pour ce qui est de la 4^e et 5^e secondaire dans les écoles de moins de 500 élèves où on observe que les établissements privés (51,2 % et 50,4 %) appliquent davantage cette mesure que les établissements publics (50,8 % et 46,2 %).

9. Blier, Bernard et Marie Gagnon, CEQ, mars 1993, p. 20.

10. *Ibid.*, p. 33.

Déjà en 1993, le tutorat constituait la mesure d'encadrement la plus répandue au secteur public (72,7 %). On y notait que sa fréquence d'application était faiblement liée à la taille des écoles¹¹. Dans la présente étude, la proportion d'établissements publics qui a recours à cette mesure se situe à 70,5 % (Tableau 10). Il importe, toutefois, de noter que le terme tutorat recouvre des façons de faire variées¹². Ainsi, le concept de «tutorat», comme le font remarquer Blier et Gagnon «*peut-être à caractère presque exclusivement administratif (faire circuler l'information ou compléter des formulaires) ou alors à forte teneur d'accompagnement pédagogique, disciplinaire dans certains cas, mais visant le plus souvent à fournir un support global à l'élève*¹³ ».

Le Tableau 12 nous permet également de constater encore une fois la diminution dans l'encadrement au fur et à mesure que l'on passe de la 1^{re} à la 5^e secondaire, diminution beaucoup moins importante au secteur privé même si le tutorat y est moins appliqué.

Tableau 12 – La proportion des établissements d'enseignement secondaire qui appliquent le tutorat de la 1^{re} à la 5^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés

Taille des écoles selon le secteur	Secondaire				
	1	2	3	4	5
Moins de 500 élèves					
• secteur public (n=161)*	61,5**	59,9	59,4	50,8	46,2
• secteur privé (n=58)	50,1	50,1	48,5	51,2	50,4
De 500 à 999 élèves					
• secteur public (n=109)	68,6	64,6	64,1	48,7	49,9
• secteur privé (n=39)	35,9	35,9	30,8	31,4	32,5
De 1 000 à 1 499 élèves					
• secteur public (n=67)	77,4	68,3	56,2	40,6	39,6
• secteur privé (n=12)	33,3	33,3	16,7	16,7	25,0
1 500 élèves et plus					
• secteur public (n=42)	71,0	69,2	65,9	57,9	51,3
• secteur privé (n=4)	33,3	50,0	50,0	25,0	25,0

* Le « n » indique le nombre d'écoles publiques et privées qui ont participé à l'étude.

** Comme ce ne sont pas toutes les écoles qui offrent toutes les années d'études, les pourcentages sont calculés sur le nombre effectif d'écoles qui offre chaque degré. Par souci de clarté, les différentes tailles des échantillons ne sont pas présentées. Les pourcentages se lisent comme suit : 61,5 % des écoles publiques de moins de 500 élèves qui offrent la première secondaire ont recours au tutorat.

Enfin, à propos des groupes stables (Tableau 13), même si la mesure est populaire dans les deux secteurs en début de secondaire, elle demeure plus appliquée dans les établissements privés peu importe leur taille. De plus, les taux d'application de cette mesure demeurent plus stables au secteur privé durant les cinq années du secondaire, peu importe la taille des établissements, qu'au secteur public. La plus grande homogénéité de la clientèle des établissements privés explique en bonne partie cette situation. Par ailleurs, rappelons qu'au moment de l'étude de 1993, près des deux tiers des enseignants interrogés (63,9 %) s'étaient prononcés en faveur des groupes stables d'élèves (avec ou sans titulaire)¹⁴.

11. Blier, Bernard et Marie Gagnon, CEQ, mars 1993, p. 20.

12. Roy, Gilles, février 2003, annexes D et E.

13. Blier, Bernard et Marie Gagnon, CEQ, mars 1993, p. 22.

14. *Ibid*, p. 31.

Tableau 13 – La proportion des établissements d’enseignement secondaire qui ont recours aux groupes stables de la 1^{re} à la 5^e secondaire selon la taille des établissements publics et privés

Taille des écoles selon le secteur	Secondaire				
	1	2	3	4	5
Moins de 500 élèves					
• secteur public (n=161)*	84,4**	79,4	78,1	69,9	65,4
• secteur privé (n=58)	95,5	95,3	93,7	80,2	79,9
De 500 à 999 élèves					
• secteur public (n=109)	74,3	52,4	27,4	22,6	22,1
• secteur privé (n=39)	100,0	100,0	94,9	85,7	72,9
De 1 000 à 1 499 élèves					
• secteur public (n=67)	87,1	68,3	45,3	23,7	22,4
• secteur privé (n=12)	100,0	100,0	100,0	83,3	66,7
1 500 élèves et plus					
• secteur public (n=42)	78,9	51,2	24,4	23,7	19,0
• secteur privé (n=4)	66,7	75,0	75,0	25,0	25,0

* Le « n » indique le nombre d’écoles publiques et privées qui ont participé à l’étude.

** Comme ce ne sont pas toutes les écoles qui offrent toutes les années d’études, les pourcentages sont calculés sur le nombre effectif d’écoles qui offre chaque degré. Par souci de clarté, les différentes tailles des échantillons ne sont pas présentées. Les pourcentages se lisent comme suit : 84,4 % des écoles publiques de moins de 500 élèves qui offrent la première secondaire ont recours aux groupes stables.

L’analyse pourrait continuer pour les autres mesures d’encadrement, mais les mêmes constats seraient toujours faits, à savoir que **les taux d’application des mesures d’encadrement sont relativement semblables dans les deux secteurs au premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire); par la suite, à partir de la 3^e secondaire, l’on observe une forte diminution dans les taux d’application de ces mesures au secteur public, diminution présente également au secteur privé mais dans des proportions beaucoup moins importantes, de sorte qu’à la fin du secondaire les taux d’application des mesures d’encadrement sont toujours plus élevés dans les établissements privés, sauf dans le cas du tutorat, dans les écoles de 500 élèves et plus.**

3.2 Les acteurs à l’origine des mesures d’encadrement pédagogique

Un des objectifs poursuivis par cette étude consistait à identifier quels sont les acteurs qui sont engagés dans l’élaboration et la mise en œuvre des mesures d’encadrement : direction, équipe-école, élèves, conseil d’établissement, etc.

La question 11 (voir questionnaire, Annexe A) a été élaborée pour répondre à cette interrogation dans le contexte des mesures d’encadrement pédagogique.

Dans le but de préparer la construction du questionnaire¹⁵, les groupes de discussion tenus les 3 et 5 février 2003¹⁶, auprès de représentants d’établissements privés et publics avaient abordé cette question. Les discussions avaient alors permis de faire les constats suivants :

15. Richard, Francine, *L’encadrement des élèves au secondaire – Problématique des activités de consultation*, Commission de l’enseignement secondaire, Conseil supérieur de l’éducation, décembre 2002, p. 1.

16. Roy, Gilles, février 2003, p. 7.

- La direction, les enseignants et l'équipe-école initient le plus souvent les mesures d'encadrement pédagogique à mettre en place dans les **établissements publics**.

« Quand on a un problème, on s'assoit avec l'équipe-école et on trouve une solution. »

« Les enseignants font souvent des suggestions. Par exemple, chez nous, c'est à la demande des enseignants qu'on a mis sur pied une formule de tutorat pour les élèves de secondaire avec des difficultés pédagogiques et comportementales. »

- Le conseil d'établissement et les parents y jouent un rôle mitigé sauf dans les **milieux anglophones**.

« Dans les établissements anglophones, le conseil d'établissement joue un rôle important. Les parents ont toujours des suggestions à faire. »

- Un amalgame de plusieurs initiatives sont à l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans les **établissements privés**.

« Chez-nous, l'école existe depuis longtemps. La tradition y joue un rôle important. On a des mesures qui existent depuis longtemps auxquelles on a toutefois apporté des ajustements récents. En plus, il y a les demandes des parents et les constats des différents comités. Alors, c'est un peu un constat de tout cela avec les contraintes avec lesquelles on doit vivre. »

Les données de la présente étude valident les constats précédents; de plus, ils y apportent de nombreuses nuances et plusieurs précisions.

Le tableau suivant permet de mieux cerner l'implication des différents acteurs dans l'origine des formules d'encadrement pédagogique qu'on retrouve dans les établissements d'enseignement secondaire.

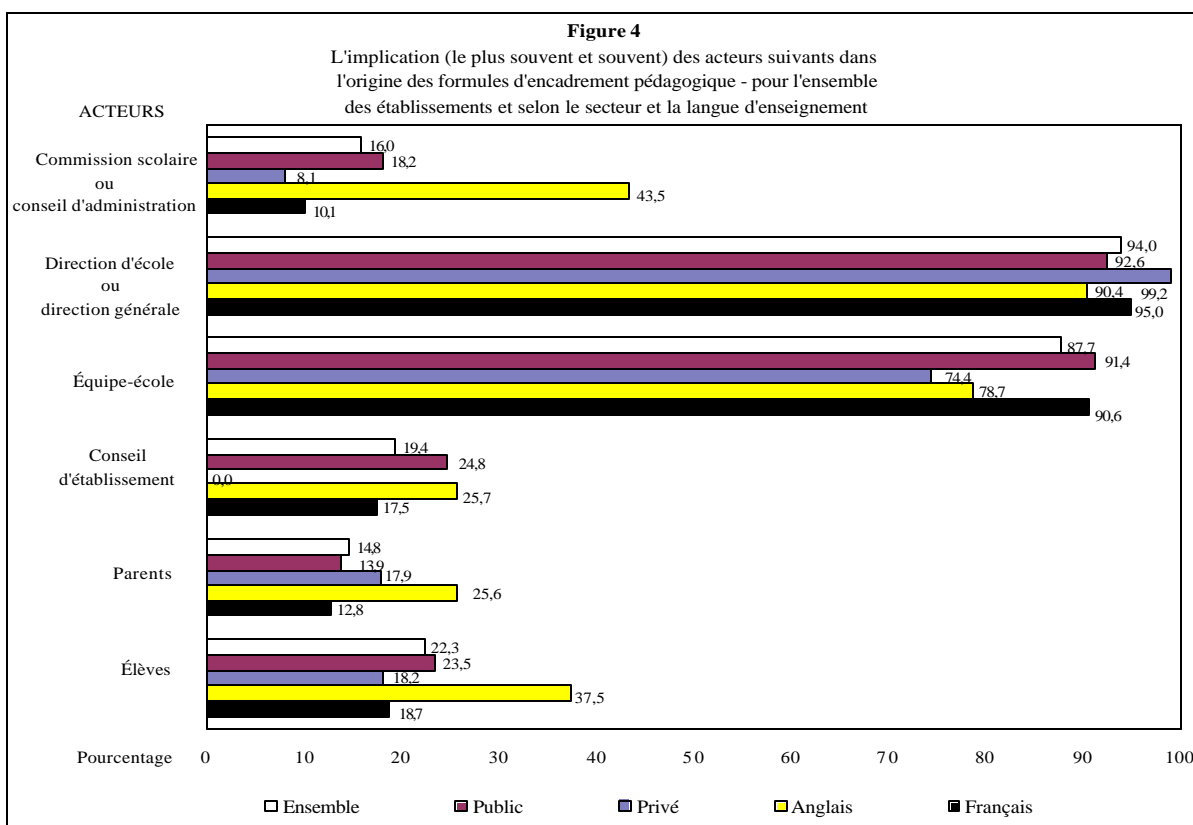
Tableau 14 – L'implication des acteurs suivants dans l'origine des formules d'encadrement pédagogique. (Ensemble des établissements : n = 492)

Acteurs	Degré d'implication				
	Le plus souvent	Souvent	Occasionnellement	Jamais	Ne s'applique pas
La commission scolaire ou le conseil d'administration	4,3	11,7	35,0	49,0	---
La direction d'école ou la direction générale	65,1	28,9	4,0	2,0	---
L'équipe-école	55,1	32,6	5,9	6,5	---
Le conseil d'établissement	5,7	13,7	35,5	23,3	21,9
Les parents	2,5	12,3	49,2	36,0	---
Les élèves	5,7	16,6	49,5	28,3	---

L'examen du Tableau 14 indique clairement que **deux acteurs jouent un rôle de premier plan dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans les écoles secondaires québécoises. Il s'agit de la direction d'école ou de la direction générale et de l'équipe-école**. En effet, 94 % des répondants indiquent que la direction d'école ou la direction générale est le plus souvent et souvent à l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans l'école. Cette forte implication des directions d'école n'est pas surprenante puisque la *Loi sur l'instruction publique* confie cette responsabilité au directeur d'école. De son côté, l'équipe-école est impliquée, le plus souvent et souvent, dans 87,7 % des établissements. Les autres acteurs ne sont plus souvent qu'autrement impliqués qu'occasionnellement.

Par ailleurs, les données du Tableau 14, tout en procurant un éclairage sur l'implication des acteurs à l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans les écoles, n'en soulèvent pas moins des interrogations à l'égard de la situation dans les établissements privés et publics et dans ceux de langue française et anglaise. La Figure 4 fournit les informations à cet effet pour chacun des acteurs. Son examen permet de faire les constats suivants :

- la forte implication des directions d'école et des équipes-écoles dans tous les milieux;
- l'implication plus forte des directions (99,2 %) dans les établissements privés;
- le rôle important joué par les équipes-écoles dans les établissements publics; l'implication de l'équipe-école (91,4 %) est semblable à celle des directions (92,6 %) comme les groupes de discussion avaient déjà permis de le constater; on peut faire l'hypothèse que les établissements scolaires publics ont adopté un mode de gestion collégiale qui s'inscrit dans l'esprit de la réforme en cours et que les directions d'école peuvent compter sur la collaboration de leur personnel dans la mise en place de mesures d'encadrement pédagogique;
- l'implication moins grande des équipes-écoles dans les établissements anglophones (78,7 %) et les établissements privés (74,4 %);
- la présence plus affirmée des commissions scolaires (43,5 %), des élèves (37,5 %) et des parents (25,6 %) en milieu anglophone;
- enfin, le rôle mitigé, particulièrement dans les établissements francophones (17,5 %), joué par les conseils d'établissement, observation qui vient corroborer ce que les représentants des établissements publics avaient affirmé en groupes de discussion. Toutefois, il importe de rappeler que le territoire pédagogique des directions et des équipes-écoles n'est pas une responsabilité du conseil d'établissement.



* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

3.2.1 Les commissions scolaires ou les conseils d'administration

Dans les lignes précédentes, nous avons constaté (Figure 4) la faible implication des commissions scolaires et des conseils d'administration (16 %) dans les différents milieux scolaires et leur présence plus affirmée dans les milieux anglophones (43,5 %). Ce rôle plus effacé des commissions scolaires dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique est un indicateur que la décentralisation est en voie de réalisation au secteur public.

Les données de l'enquête indiquent également que cette présence est plus forte dans les petits établissements que dans ceux de 1 500 élèves et plus (Tableau 15). De fait, plus la taille de l'école augmente, moins les commissions scolaires sont impliquées dans les formules d'encadrement pédagogique. Comme près des trois quarts (72,2 %) des écoles anglophones sont de petite taille (moins de 500 élèves) et que 94,6 % regroupent moins de 1 000 élèves (voir Annexe H), ce constat éclaire la situation qui prévaut dans les milieux anglophones où les commissions scolaires jouent un rôle plus important que dans les autres milieux en ce qui concerne les mesures d'encadrement pédagogique.

Tableau 15 – L'implication des commissions scolaires ou des conseils d'administration dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique selon la taille des écoles

Nombre d'élèves dans l'école		Le plus souvent	Souvent	Occasionnellement	Jamais
Moins de 500 élèves	(n=219)	7,4	16,3	32,6	43,6
Entre 500 et 999 élèves	(n=148)	0,6	11,2	33,5	54,7
Entre 1 000 et 1 499 élèves	(n=79)	3,9	2,6	43,1	50,5
1 500 élèves et plus	(n=46)	---	4,4	39,3	56,3

3.2.2 Les directions d'école ou les directions générales

Tout comme pour les commissions scolaires, l'implication des directions d'école dans les mesures d'encadrement, même si la *Loi sur l'instruction publique* confie cette responsabilité au directeur d'école, varie en fonction du nombre d'élèves dans l'école. Ainsi, plus les écoles comptent d'élèves, plus les directions d'école sont impliquées dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique comme on peut l'observer au Tableau 16.

Tableau 16 – L'implication des directions d'école ou des directions générales dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique selon la taille des écoles

Nombre d'élèves dans l'école		Le plus souvent	Souvent	Occasionnellement	Jamais
Moins de 500 élèves	(n=219)	61,7	31,3	4,0	3,0
Entre 500 et 999 élèves	(n=148)	61,9	32,2	5,3	0,6
Entre 1 000 et 1 499 élèves	(n=79)	70,5	24,3	3,9	1,3
1 500 élèves et plus	(n=46)	84,9	12,9	---	2,2

3.2.3 L'équipe-école

Tout comme pour les directions d'école, l'implication des équipes-écoles dans l'origine des formules d'encadrement pédagogique, tout en étant toujours importante, est beaucoup plus sentie dans les écoles, au fur et à mesure que le nombre d'élèves augmente. En effet, alors que les équipes-écoles sont impliquées (le plus souvent et souvent) dans 83,5 % des écoles de moins de 500 élèves, on les retrouve impliquées dans 98 % des écoles de 1 500 élèves et plus.

3.2.4 Les conseils d'établissement

Le degré d'implication des conseils d'établissement est plus faible que nous l'avions imaginé. Cette situation, selon les représentants d'établissements publics rencontrés en groupe de discussion le 8 avril 2003, correspond à celle qui prévaut dans leur établissement. Plusieurs d'entre eux ajoutent, par ailleurs, que la présence des conseils d'établissement est plus sentie en ce qui concerne les mesures d'encadrement personnel et social et les règles de conduite et de sécurité (Code de vie).

3.2.5 Les parents et les élèves

À l'exception des écoles anglophones, les parents et les élèves sont peu souvent à l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans les écoles francophones de même que dans les établissements publics et privés. Dans ce dernier cas, on se serait attendu à une participation plus importante des parents compte tenu du discours populaire à cet égard. Ici également, on peut émettre l'hypothèse que le rôle de ces acteurs est plus important lorsqu'il est question des mesures d'encadrement personnel et social et des règles de conduite et de sécurité.

Quant à la forte implication de ces acteurs dans les établissements anglophones (parents : 25,6 % et élèves : 37,5 %), elle tient au fait que dans beaucoup de ces milieux, à l'extérieur de Montréal, l'école est la seule institution anglophone de la municipalité. Elle joue alors un rôle central dans la vie de ces communautés et l'implication des gens y est plus forte à tous les niveaux que dans les autres établissements.

3.3 Les objectifs des mesures d'encadrement pédagogique

La question 12 (voir questionnaire, Annexe A) visait à cerner quels étaient les objectifs les plus importants poursuivis par les établissements scolaires lorsqu'ils mettent en place des mesures d'encadrement pédagogique. **À partir d'une liste de onze objectifs** inventoriés par les représentants des établissements privés et publics lors des groupes de discussion des 3 et 5 février, **les répondants devaient choisir les trois objectifs qu'ils jugeaient les plus importants et ordonner les objectifs retenus du plus important au moins important.**

Le Tableau 17 présente les résultats de cette mise en ordre de priorité des objectifs poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique.

Tableau 17 - La mise en ordre de priorité des objectifs poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement (cumul des trois mentions)

Ensemble** (n=492)	Public (n=373)	Privé (n=113)	Anglais* (n=106)	Français* (n=423)
Améliorer la réussite scolaire des élèves (86,8 %)	Améliorer la réussite scolaire des élèves (88,6 %)	Améliorer la réussite scolaire des élèves (80,5 %)	Améliorer la réussite scolaire des élèves (71,1%)	Améliorer la réussite scolaire des élèves (91,5 %)
Responsabiliser les élèves face à leurs études (55,2 %)	Responsabiliser les élèves face à leurs études (55,0 %)	Assurer une attention personnalisée aux élèves (55,7 %)	Responsabiliser les élèves face à leurs études (55,1 %)	Responsabiliser les élèves face à leurs études (55,9 %)
Assurer une attention personnalisée aux élèves (41,3 %)	Assurer une attention personnalisée aux élèves (37,2 %)	Responsabiliser les élèves face à leurs études (55,6 %)	Assurer une attention personnalisée aux élèves (47,5 %)	Assurer une attention personnalisée aux élèves (40,4 %)
Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves (30,9 %)	Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves (34,4 %)	Permettre une meilleure connaissance des élèves (22,6 %)	Permettre une meilleure connaissance des élèves (41,0 %)	Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves (35,3 %)
Permettre une meilleure connaissance des élèves (29,3 %)	Permettre une meilleure connaissance des élèves (31,3 %)	Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe (22,6 %)	Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe (21,9 %)	Permettre une meilleure connaissance des élèves (25,2 %)
Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe (21,3 %)	Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe (20,9 %)	Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves (18,9 %)	Préparer l'implantation de la réforme (16,8 %)	Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe (20,8 %)
Préparer l'implantation de la réforme (12,2 %)	Préparer l'implantation de la réforme (11,8 %)	Préparer l'implantation de la réforme (13,7 %)	Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves (14,7 %)	Préparer l'implantation de la réforme (12,0 %)
Favoriser l'intégration des élèves (8,2 %)	Favoriser l'intégration des élèves (8,4 %)	Rassurer les parents (11,3 %)	Favoriser l'intégration des élèves (12,3 %)	Favoriser l'intégration des élèves (6,6 %)
Rassurer les parents (4,5 %)	Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe (3,1 %)	Permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves (9,5 %)	Permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves (9,0 %)	Rassurer les parents (4,6 %)
Permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves (3,7 %)	Rassurer les parents (2,6 %)	Favoriser l'intégration des élèves (7,4 %)	Rassurer les parents (3,8 %)	Permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves (2,9 %)
Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe (2,6 %)	Permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves (2,0 %)	Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe (0,8 %)	Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe (1,0 %)	Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe (1,6 %)

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

** Le pourcentage indique la proportion de répondants qui ont mentionné cet objectif parmi les trois objectifs les plus importants.

L'examen de ce tableau indique qu'un **fort consensus se dégage parmi les établissements concernant l'objectif premier** visé par ces mesures, à savoir **améliorer la réussite scolaire des élèves**. Les établissements scolaires s'entendent également sur les deuxième et troisième objectifs les plus importants poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique : responsabiliser les élèves face à leurs études et assurer une attention personnalisée aux élèves. Notons cependant que dans les établissements privés, ces deuxième et troisième objectifs revêtent une égale importance alors que dans les autres établissements, responsabiliser les élèves face à leurs études apparaît aux directions d'école un objectif plus important que celui d'assurer une attention personnalisée aux élèves. Le consensus concernant le premier objectif apparaît encore plus fort lorsque l'on considère uniquement la première mention des répondants comme on peut l'observer au Tableau 18. On y note le très grand écart entre les deux premiers objectifs. Cet écart est cependant plus important au secteur public qu'au secteur privé et dans les établissements francophones qu'anglophones. C'est dans les établissements francophones (72,6 %) que l'amélioration de la réussite scolaire des élèves est perçue la plus prioritaire et dans les établissements anglophones (49,6 %) qu'elle l'est le moins.

Tableau 18 - L'objectif le plus important lors de la première mention – les trois premiers rangs pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement

Objectifs	Ensemble (n=492)	Public (n=373)	Privé (n=113)	Anglais* (n=106)	Français* (n=423)
Améliorer la réussite scolaire des élèves	67,4	69,8	59,0	49,6	72,6
Assurer une attention personnalisée aux élèves	9,7	7,2	18,2	15,2	8,4
Responsabiliser les élèves face à leurs études	8,3	7,5	11,3	11,0	7,5

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

Lorsque l'on tient compte de la deuxième mention, on observe au Tableau 19 que, encore une fois, ce sont ces trois mêmes objectifs qui sont mentionnés, mais dans un ordre différent toutefois. Par ailleurs, il importe de faire remarquer que les trois éléments qui ressortent de cette mise en ordre de priorité des objectifs poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique sont reliées aux orientations de la réforme en cours.

Tableau 19 - L'objectif le plus important lors de la deuxième mention – les trois premiers rangs pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement

Objectifs	Ensemble (n=492)	Public (n=373)	Privé (n=113)	Anglais* (n=106)	Français* (n=423)
Responsabiliser les élèves face à leurs études	27,9	28,2	27,0	30,6	28,7
Assurer une attention personnalisée aux élèves	16,7	15,6	20,2	19,7	15,3
Améliorer la réussite scolaire des élèves	13,7	13,0	16,0	13,8	13,4

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

L'examen du Tableau 17 permet aussi de constater que :

- **Un consensus existe également entre les différents établissements concernant les objectifs les moins importants poursuivis par les mesures d'encadrement pédagogique :** assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe, permettre aux enseignants de rencontrer moins d'élèves, favoriser l'intégration des élèves et rassurer les parents.
- Des distinctions sont également observables entre les établissements concernant notamment :
 - l'objectif «favoriser une meilleure relation enseignant-élèves » qui occupe le quatrième rang chez les établissements publics (34,4 %) et les établissements francophones (35,3 %), vient au sixième rang dans les écoles privées (18,9 %) et au septième rang dans les écoles de langue anglaise (14,7 %);
 - l'objectif «permettre une meilleure connaissance des élèves » apparaît davantage prioritaire aux établissements anglophones (41,0 %) qu'aux autres établissements : publics (31,3 %), privés (22,6 %) et francophones (25,5 %);
 - l'objectif «préparer l'implantation de la réforme » est jugé un peu plus prioritaire dans les établissements anglophones (16,8 %) que dans les autres établissements : privés (13,7 %), francophones (12,0 %) et publics (11,8 %);
 - l'objectif «rassurer les parents » occupe une meilleure position dans les établissements privés (11,3 %) que dans les autres établissements : francophones (4,6 %), anglophones (3,8 %) et publics (2,6 %).

3.4 Sommaire

L'analyse des données relatives aux mesures d'encadrement pédagogique a permis de mettre en relief les aspects suivants :

- les mesures d'encadrement pédagogique en application dans les établissements d'enseignement secondaire sont nombreuses et variées;
- celles que l'on retrouve dans le plus grand nombre d'écoles sont les communications avec les parents sous plusieurs formes (98,2 %¹⁷), la récupération, le rattrapage et les activités de mise à niveau (94,9 %), les groupe stables (83,7 %) et le tutorat (65,3 %);
- toutes les autres mesures retenues pour examen dans cette étude sont présentes dans moins de trois écoles sur cinq;
- les mesures les moins populaires sont le titulariat (47,6 %), les équipes restreintes d'enseignants responsables d'un ou de plusieurs groupes d'élèves (47,1 %), le mentorat ou aide par les pairs (45,9 %) et, enfin, les périodes d'études inscrites à l'horaire (19,6 %);

17. Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage d'écoles qui appliquent la mesure.

- l'aide aux devoirs et aux leçons (59,5 %), le temps de concertation et le travail d'équipe entre enseignants, autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement (57,3 %), le regroupement des élèves en unités plus réduites un peu selon le modèle de «l'école dans l'école » (56,8 %) et le chargé de groupe (50,6 %) constituent un ensemble de mesures populaires dans plus de la moitié des établissements;
- lorsque l'on ventile les résultats précédents selon le secteur et la langue d'enseignement, on constate que même si les mesures les plus et les moins populaires sont, à quelques rares exceptions près, les mêmes dans tous les établissements (publics et privés, français et anglais), on en observe pas moins des variations significatives dans leur fréquence d'application d'un type d'établissement à l'autre;
- les mesures auxquelles l'ex-ministre de l'Éducation référerait fréquemment dans ses allocutions publiques, soit le tutorat, le titulariat et le mentorat, ont des taux de présence variables dans les établissements publics et privés, francophones et anglophones;
- les formules de tutorat sont plus fréquemment mises en application dans les établissements publics (70,5 %) que privés (47,0 %). Cette mesure est, par ailleurs, aussi populaire dans les écoles francophones (66,5 %) qu'anglophones (64,7 %);
- quant au titulariat et au mentorat, ils sont respectivement plus fréquemment appliqués dans les écoles privées (61,4 % et 57,5 %) que les écoles publiques (43,8 % et 42,7 %). Ces deux mesures sont également plus populaires dans les établissements anglophones (53,5 % et 51,1 %) que francophones (46,9 % et 45,1 %);
- lorsque l'on observe l'ensemble des mesures d'encadrement pédagogique en application dans les écoles selon les degrés scolaires, on y constate, sauf pour deux mesures, soit le mentorat et les périodes d'étude inscrites à l'horaire, que toutes les autres mesures sont de moins en moins appliquées quand on passe de la 1^{re} à la 2^e secondaire et ainsi de suite jusqu'à la 5^e secondaire, le moment de rupture se situant en 3^e secondaire, période critique pour le décrochage scolaire;
- cette diminution dans les taux d'application est beaucoup plus forte au secteur public qu'au secteur privé. Elle trouve son explication dans le jeu de plusieurs facteurs qui interagissent simultanément dans les deux secteurs : un éventail d'options plus développé au secteur public à partir de la 4^e secondaire, des contraintes de systèmes présentes dans les deux secteurs mais plus facilement surmontables au secteur privé, une organisation scolaire basée sur une spécialisation propre au deuxième cycle du secondaire, plus développée au secteur public, une tradition originant des collèges classiques, propre aux établissements privés, qui inspire encore aujourd'hui les directions de ces établissements dans la gestion qu'ils font des mesures d'encadrement pédagogique et des relations qu'ils entretiennent avec leur personnel et, enfin, une population scolaire plus homogène dans le secteur privé que dans le secteur public;
- l'examen plus approfondi de la proportion d'établissements d'enseignement secondaire qui appliquent les mesures d'encadrement pédagogique en tenant compte de la taille des écoles privées et publiques laisse voir moins de différences entre les établissements des deux secteurs que ne le sous-entend généralement le discours populaire;

- bref, à l'exception du titulariat, du mentorat, des périodes d'étude inscrites à l'horaire et du tutorat (les trois premières mesures étant plus populaires au secteur privé alors que la dernière l'est davantage au secteur public), on observe que les pourcentages d'écoles qui appliquent les autres mesures d'encadrement pédagogique sont relativement semblables dans les deux secteurs en 1^{er} et en 2^e secondaire; par la suite, à partir de la 3^e secondaire, on observe une forte diminution dans les pourcentages d'écoles publiques appliquant ces mesures, diminution présente également au secteur privé mais dans des proportions moins importantes de sorte qu'à la fin du secondaire, la proportion d'écoles privées qui appliquent les mesures d'encadrement pédagogique est toujours supérieure à celles des écoles publiques, et ce, pour toutes les mesures, sauf dans le cas du tutorat dans les écoles publiques de 500 élèves et plus;
- la direction d'école ou la direction générale et l'équipe-école, sont les acteurs les plus souvent impliqués dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique dans les écoles secondaires québécoises;
- la forte implication des directions d'école n'est pas surprenante car la *Loi sur l'instruction publique* confie cette responsabilité au directeur d'école. Cette implication est encore plus importante dans les établissements privés;
- les équipes-écoles jouent, pour leur part, un rôle plus important dans les établissements publics. De fait, leur implication est équivalente à celle des directions d'école. Une telle implication peut être interprétée comme le fait que les directions d'école peuvent compter sur la collaboration de leur personnel dans la mise en place de mesures d'encadrement pédagogique. Si cette hypothèse s'avère vraie, cela signifie que les établissements scolaires publics ont adopté un mode de gestion collégiale qui s'inscrit dans l'esprit de la réforme en cours;
- les commissions scolaires, les parents et les élèves ont une présence plus affirmée en milieu anglophone;
- le rôle effacé des commissions scolaires, au secteur public, dans l'origine des mesures d'encadrement pédagogique, est un indicateur que la décentralisation est en voie de réalisation dans ce secteur;
- le rôle des conseils d'établissement dans l'origine de ces mesures demeure très mitigé. Toutefois, il importe de rappeler que le territoire pédagogique des directions et des équipes-écoles n'est pas une responsabilité des conseils d'établissement;
- un fort consensus existe entre tous les établissements pour affirmer que l'objectif premier poursuivi par les mesures d'encadrement pédagogique demeure l'amélioration de la réussite scolaire des élèves. Responsabiliser les élèves face à leurs études et assurer une attention personnalisée aux élèves se retrouvent au deuxième et troisième rang des objectifs poursuivis par tous les établissements, mais loin derrière le premier objectif. Ces trois objectifs sont reliés aux orientations de la réforme en cours.

4. MESURES D'ENCADREMENT PERSONNEL ET SOCIAL

Y a-t-il des ressources dans les établissements scolaires québécois pour faire face aux différentes situations problématiques que l'on y rencontre et pour offrir les services nécessaires au bien-être personnel et social des élèves? Dans l'affirmative, quelle est l'instance qui engage ces ressources? Est-ce la commission scolaire? L'école? Sont-elles prêtées par un organisme extérieur (Centre local de services communautaires [CLSC], ministère de la Santé et des Services Sociaux [MSSS] et la Direction de la Protection de la Jeunesse [DPJ])? Ou encore œuvrent-elles bénévolement dans l'école? Enfin, dans le cas des activités parascolaires (sportives, culturelles, scientifiques et à vocation communautaire) lorsqu'elles existent, sont-elles obligatoires ou facultatives et à quel moment se déroulent-elles? Telles sont les questions auxquelles cette section veut apporter une réponse.

4.1 Les situations problématiques

Trois situations problématiques précises pour lesquelles l'étude a cherché à savoir si les établissements scolaires disposaient de ressources (professionnelles, techniques, etc.) pour y faire face, ont été identifiées. Il s'agit de :

- la violence, l'intimidation et le taxage
- la toxicomanie et l'alcoolisme
- la prévention du suicide et la détresse psychologique

4.1.1 *La présence de ressources dans l'école*

De façon générale, les établissements d'enseignement secondaire disposent de ressources pour **faire face aux situations problématiques abordées ici**. En effet, comme on peut l'observer au Tableau 20, plus de huit établissements sur dix (86,7 %) confient disposer de ressources pour faire face aux situations de violence, de taxage et d'intimidation, alors que plus de neuf établissements sur dix affirment avoir des ressources pour répondre aux problèmes relatifs à la toxicomanie et à l'alcoolisme (91,1 %) de même qu'à ceux posés par la prévention du suicide et la détresse psychologique (91,9 %).

On ne constate que peu de variations dans les ressources dont disposent les différents établissements pour faire face à ces situations si ce n'est dans le cas des écoles privées **concernant la violence, l'intimidation et le taxage** où 74,8 % des écoles affirment posséder des ressources comparativement à 90,1 % au secteur public de même que dans le cas des établissements anglophones, toujours pour la même situation problématique où 92,4 % de ces établissements, par rapport à 85,2 % des établissements francophones, affirment disposer de ressources.

Tableau 20 – La présence de ressources professionnelles, techniques, etc. dans l'école pour faire face aux situations problématiques suivantes

Situations problématiques	Ensemble** (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=427)
Violence, intimidation, taxage	86,7	90,1	74,8	92,4	85,2
Toxicomanie, alcoolisme	91,1	91,5	89,5	93,7	90,6
Prévention du suicide, détresse psychologique	91,9	93,0	87,9	92,3	92,4

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

** Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

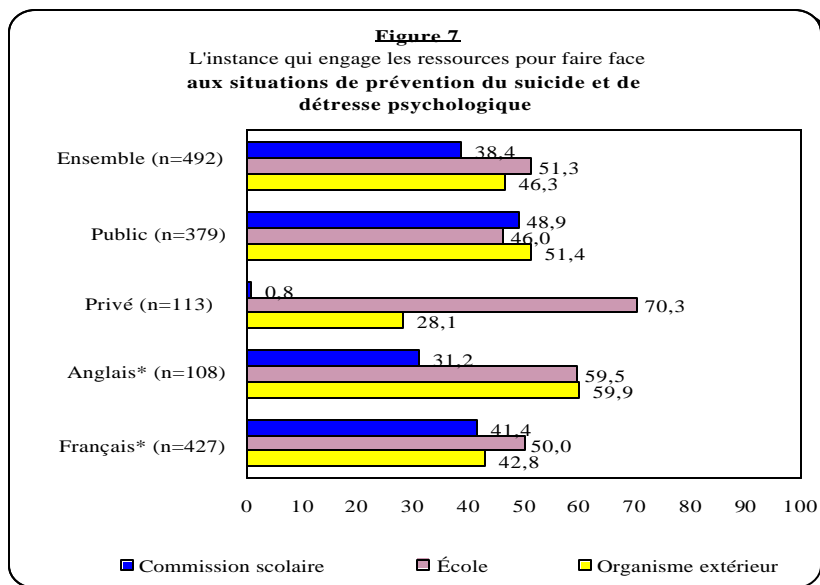
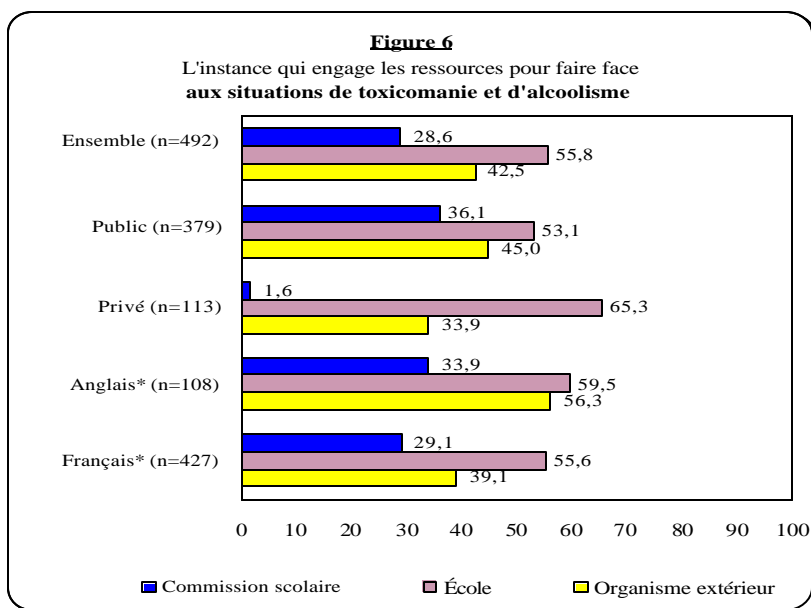
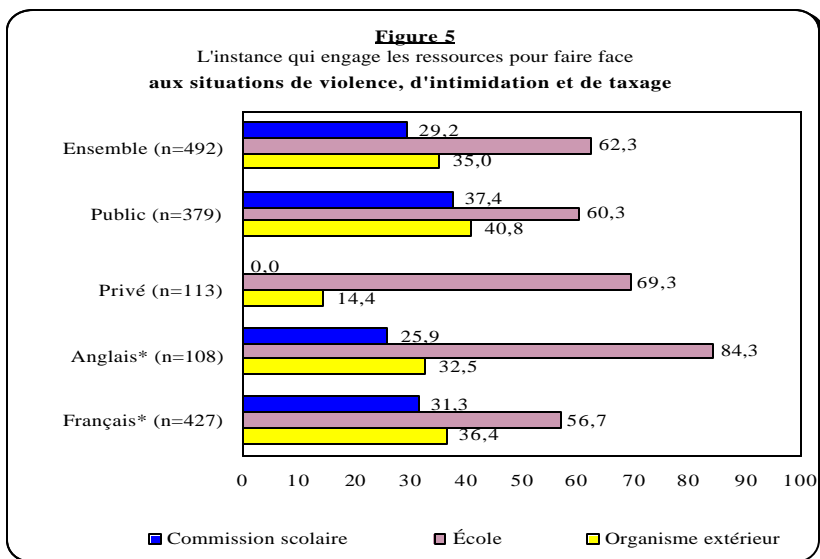
4.1.2 L'instance qui engage les ressources¹⁸

Qui engage les ressources dont dispose l'école pour faire face à ces trois situations? Les figures 5, 6 et 7 fournissent les informations pour répondre à cette interrogation.

On y observe qu'en ce qui concerne la violence, l'intimidation et le taxage (Figure 5), de même que pour les situations de toxicomanie et d'alcoolisme (Figure 6), l'école est la principale instance qui engage les ressources pour faire face à ces situations. Les organismes extérieurs y jouent également un rôle important, plus grand que celui des commissions scolaires.

En ce qui concerne les situations liées à la prévention du suicide et à la détresse psychologique (Figure 7), l'école demeure encore l'instance prépondérante d'engagement des ressources dans le secteur privé (70,3 %) et les établissements francophones (50,0 %). Dans les établissements anglophones, l'engagement des ressources relève majoritairement des organismes extérieurs (59,9 %) et de l'école (59,5 %). Enfin, dans les établissements du secteur public, les organismes extérieurs demeurent la principale instance qui fournit les ressources, mais les commissions scolaires (48,9 %) et les écoles (46,0 %) y jouent également un rôle important.

18. Étant entendu que les budgets des écoles sont alloués par la commission scolaire, la présente section vise à vérifier si les établissements scolaires utilisent leur marge de manœuvre pour jouer un rôle actif dans l'engagement des ressources pour l'encadrement personnel et social.



* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

4.2 Les services de l'école

Les services scolaires considérés dans l'étude sont ceux :

- d'orientation scolaire et professionnelle;
- de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée;
- de soutien au cheminement scolaire (orthopédagogie, orthophonie, etc.);
- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- de santé et de services sociaux;
- de vie scolaire associative (conseil ou coop étudiante, etc.);
- d'activités parascolaires.

4.2.1 La présence de ressources dans l'école

Globalement, les établissements d'enseignement secondaire québécois disposent de ressources pour offrir les services précédents. En effet, plus de neuf écoles sur dix disposent de ressources pour offrir le service d'orientation scolaire et professionnelle (96,2 %), d'activités parascolaires (95,9 %), d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (91,4 %) et de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée (90,5 %). Des ressources sont également présentes dans 86,9 % des écoles en ce qui concerne le service de santé et de services sociaux et respectivement dans 79,3 % et 64,3 % des écoles pour ce qui est du service de vie scolaire associative et de soutien au cheminement scolaire.

Par ailleurs, pour les services suivants, orientation scolaire et professionnelle, vie scolaire associative et activités parascolaires, on ne perçoit pas de variations significatives entre les établissements privés et publics, francophones et anglophones en ce qui concerne la présence de ressources dans l'école (Tableau 21).

Tableau 21 – La présence de ressources professionnelles, techniques, bénévoles, etc. dans l'école pour offrir les services suivants

Services	Ensemble** (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=65)	Français* (n=427)
Orientation scolaire et professionnelle	96,2	96,2	96,1	95,0	97,0
Psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée	90,5	97,9	63,8	90,2	91,3
Soutien au cheminement scolaire (orthopédagogue, orthophoniste, etc.)	64,3	74,6	31,0	85,6	59,2
Animation spirituelle et engagement communautaire	91,4	94,5	81,3	87,5	94,2
Santé et services sociaux	86,9	94,2	60,8	82,5	89,3
Vie scolaire associative (conseil d'élèves, coop scolaire, etc.)	79,3	79,1	80,1	80,2	79,4
Activités parascolaires	95,9	95,9	95,8	91,3	97,6

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

** Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

Au contraire, pour les services de psychologie, de psychoéducation et d'éducation spécialisée, de soutien au cheminement scolaire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ainsi que de santé et de services sociaux, des différences significatives apparaissent entre établissements. **Ainsi, la présence de ressources pour offrir les quatre services précédents est beaucoup moins fréquente dans les établissements privés que dans les établissements publics.** De plus, en ce qui concerne le service de soutien au cheminement scolaire, on note que la proportion des écoles anglophones qui disposent de telles ressources (85,6 %) est nettement supérieure à celle des établissements francophones (59,2 %).

Par ailleurs, l'examen des résultats globaux à la lumière de la variable taille de l'école permet de constater que :

- à l'exception des services de soutien au cheminement scolaire et de vie scolaire associative, on observe, pour tous les autres services, que plus la taille des écoles augmente, plus le pourcentage d'écoles affirmant disposer de ressources pour offrir ces services augmente (Tableau 22);
- quant au service de soutien au cheminement scolaire, l'on trouve des ressources plus souvent dans les écoles de moins de 500 élèves (70,5 %) et dans celles comptant 1500 élèves et plus (70 %) que dans celles dont le nombre varie entre 500 et 999 élèves (58,4 %) et entre 1 000 et 1 499 élèves (52,5 %) ;
- pour ce qui est du service de vie scolaire associative, le nombre d'élèves dans l'école n'a aucune influence sur la présence de ressources dans l'école pour y offrir ce service ;

Tableau 22 – La présence de ressources dans l'école pour offrir les services suivants selon la taille de l'école*

Services offerts	Moins de	De	De	1 500 élèves et plus (n=46)
	500 élèves (n=219)	500 à 999 élèves (n=148)	1 000 à 1 499 élèves (n=79)	
Orientation scolaire et professionnelle	93,2	98,0	100,0	100,0
Psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée	87,6	88,5	97,7	100,0
Animation spirituelle et engagement communautaire	85,7	94,3	98,7	100,0
Santé et services sociaux	82,0	88,5	92,7	97,8
Activités parascolaires	92,1	99,3	98,7	100,0

* Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (écoles de moins de 500 élèves=219; de 500 à 999 élèves=148; etc.).

4.2.2 L'instance qui engage les ressources

Tout comme nous le faisons à la section 4.1.2, la section 4.2.2 répond à l'interrogation relative à l'instance qui engage les ressources concernant les services offerts à l'école?

Les figures 8 à 14 présentent la réponse à l'interrogation précédente pour chacun de ces services. L'examen de ces figures permet de dégager les constats suivants :

- pour les services d'orientation scolaire et professionnelle (Figure 8), de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée (Figure 9), de soutien au cheminement scolaire (Figure 10), d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (Figure 11), la commission scolaire est l'instance qui engage le plus souvent les ressources au secteur public et dans les établissements francophones. Dans les établissements anglophones, à l'exception du service de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée pour lequel la commission scolaire est l'instance qui engage le plus souvent, c'est l'école qui est le plus souvent impliquée dans l'engagement des ressources;
- pour le service de santé et de services sociaux, les ressources sont, pour la plupart, prêtées par un organisme extérieur dans le cas du secteur public et des établissements francophones et anglophones;
- pour les services de vie scolaire associative et d'activités parascolaires, l'école est l'instance qui engage dans la très grande majorité des cas les ressources et ce, tant au secteur public que privé et tant dans les établissements francophones qu'anglophones;
- au secteur privé, l'école est toujours l'instance qui engage le plus les ressources peu importe le service considéré.

Figure 8

L'instance qui engage les ressources pour offrir le service d'orientation scolaire et professionnelle

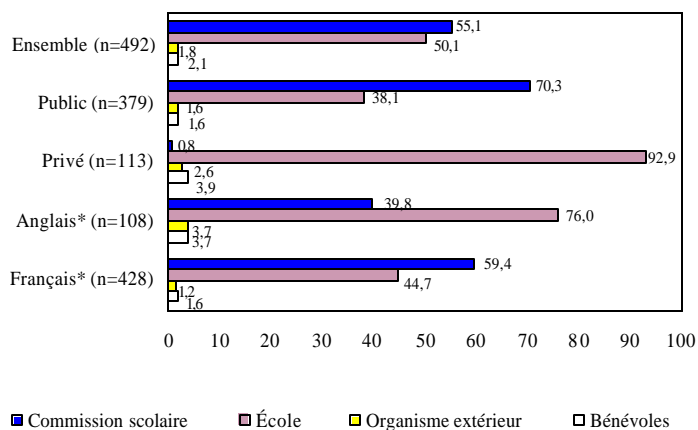


Figure 9

L'instance qui engage les ressources pour offrir les services de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée

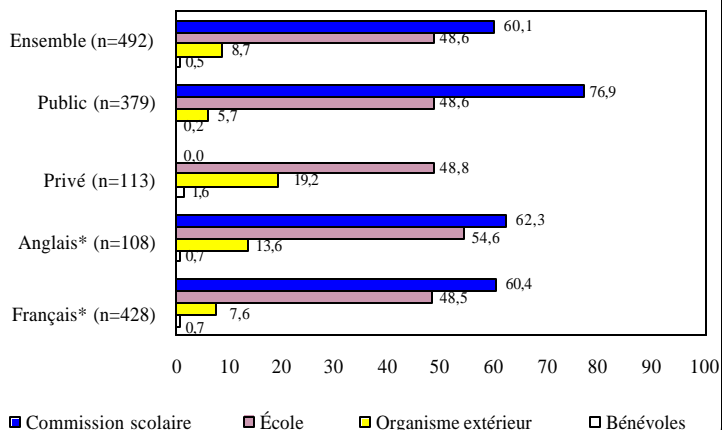


Figure 10

L'instance qui engage les ressources pour offrir les services de soutien au cheminement scolaire (orthopédagogue, orthophoniste, etc.)

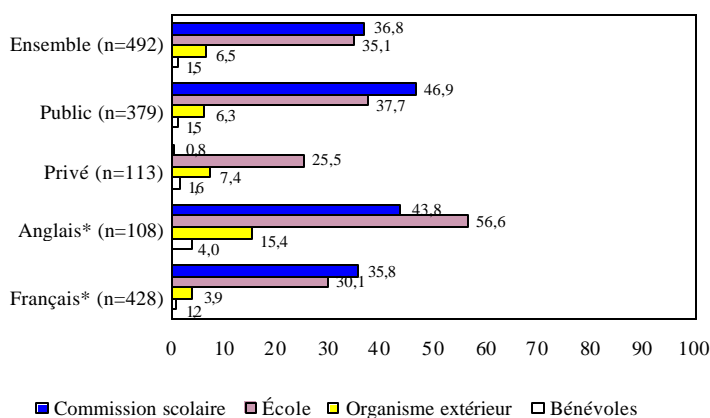
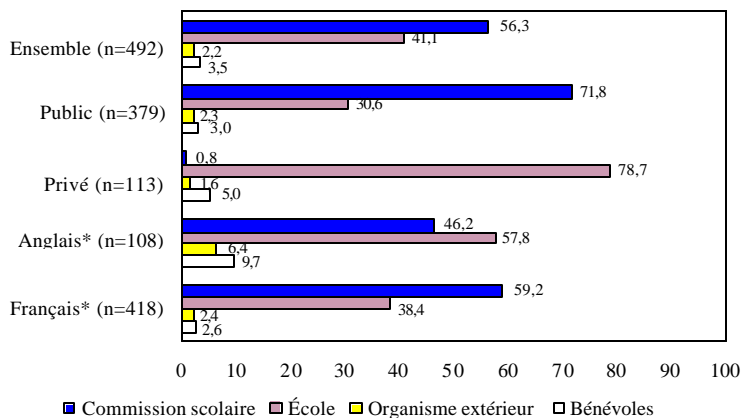


Figure 11

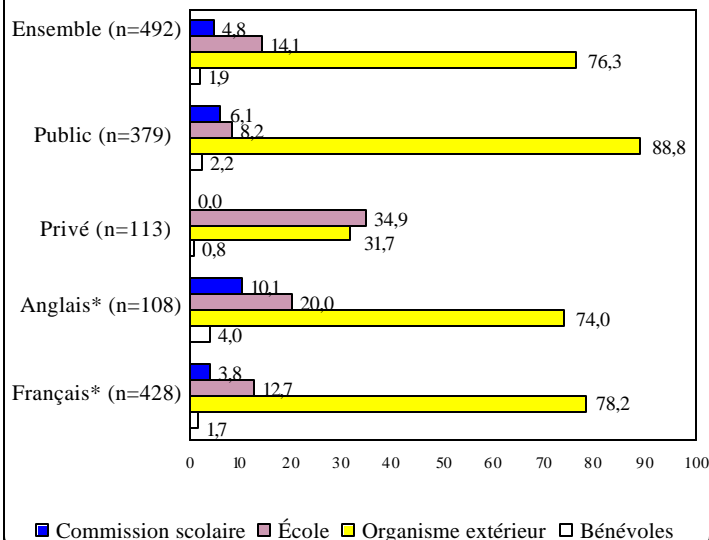
L'instance qui engage les ressources pour offrir le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire



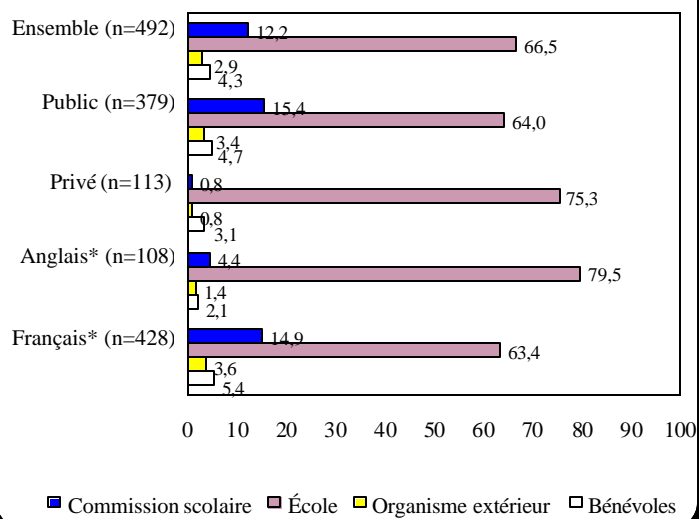
* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

Figure 12

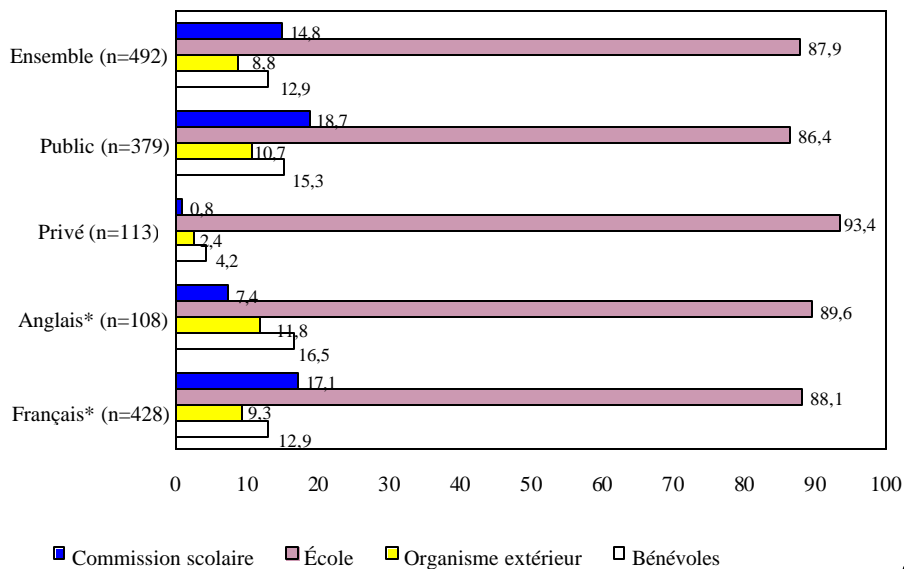
L'instance qui engage les ressources pour offrir
le service de santé et de services sociaux

**Figure 13**

L'instance qui engage les ressources pour offrir
le service de vie scolaire associative
(conseil ou coopérative étudiante, etc.)

**Figure 14**

L'instance qui engage les ressources pour offrir
le service des activités parascolaires



* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

Lorsque l'on ventile les résultats selon la taille des écoles, on observe que, à l'exception du service de santé et des services sociaux, le pourcentage d'écoles qui déclarent que la commission scolaire est l'instance qui engage les ressources pour les services qu'elles offrent est toujours plus élevé dans les écoles de 1 500 élèves et plus. De plus, pour certains services (orientation scolaire et professionnelle, psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée, animation spirituelle et engagement communautaire), l'implication des commissions scolaires croît au fur et à mesure que le nombre d'élèves dans l'école augmente.

Tableau 23 – Les ressources engagées par la commission scolaire pour offrir les services suivants selon la taille de l'école*

Services	Moins de 500 élèves (n=219) %	Entre 500 et 999 élèves (n=148) %	Entre 1 000 et 1 499 élèves (n=79) %	Entre 1 500 élèves et plus (n=46) %
Orientation scolaire et professionnelle	47,3	55,8	63,0	81,0
Psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée	55,6	61,4	66,9	68,0
Soutien en cheminement scolaire	37,5	33,1	29,6	57,0
Animation spirituelle et engagement communautaire	46,8	57,5	68,2	83,1
Vie scolaire associative	4,9	17,7	15,4	28,3
Activités parascolaires	10,9	19,4	14,2	21,7

* Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie : écoles de moins de 500 élèves (n=219; etc.).

4.3 Les activités parascolaires

Les activités parascolaires considérées dans cette étude sont les suivantes :

- les activités sportives;
- les activités culturelles;
- les activités scientifiques;
- les activités à vocation communautaire.

4.3.1 La présence d'activités parascolaires dans l'école

De façon générale, la grande majorité des établissements d'enseignement secondaire québécois offrent des activités sportives (96 %) et culturelles (93,9 %). Pour leur part, les activités à vocation communautaire sont offertes par 84,6 % des établissements alors que les activités scientifiques le sont par trois écoles sur quatre (Tableau 24).

Tableau 24 – Les activités parascolaires présentes dans l'école

Activités parascolaires	Ensemble** (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=428)
Activités sportives	96,0	95,9	96,6	91,3	97,9
Activités culturelles	93,9	93,2	96,6	86,6	96,7
Activités scientifiques	75,2	72,2	85,6	62,7	80,2
Activités à vocation communautaire	84,6	83,4	88,7	80,0	87,0

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

** Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

L'examen du Tableau 24 indique également que la proportion des écoles francophones qui offrent ces activités est toujours supérieure à celle des établissements anglophones. Selon les secteurs d'enseignement, les différences dans l'offre d'activités sont moins importantes entre les écoles sauf dans le cas des activités scientifiques où l'on observe que la proportion d'écoles privées (85,6 %) offrant ce type d'activités est nettement supérieure à celle des établissements publics (72,2 %).

4.3.2 La nature de la participation aux activités parascolaires

La participation aux activités parascolaires est plus souvent qu'autrement facultative dans les écoles secondaires du Québec comme on peut l'observer au Tableau 25. Ce constat s'applique cependant davantage aux établissements publics et à ceux qui sont francophones qu'aux établissements privés et à ceux de langue anglaise.

Tableau 25 – La nature de la participation aux activités parascolaires présentes dans l'école

Activités parascolaires	Ensemble (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=428)
Activités sportives					
→ participation obligatoire**	11,4***	8,2	22,8	16,3	11,0
→ participation facultative**	91,6	93,9	83,2	86,0	93,0
Activités culturelles					
→ participation obligatoire	16,9	13,4	29,4	24,0	16,2
→ participation facultative	86,6	86,9	85,6	72,7	90,3
Activités scientifiques					
→ participation obligatoire	12,9	10,1	22,9	21,1	11,5
→ participation facultative	67,0	66,5	69,0	47,0	74,0
Activités à vocation communautaire					
→ participation obligatoire	15,9	13,2	25,2	23,4	15,6
→ participation facultative	76,2	76,3	75,5	62,7	80,1

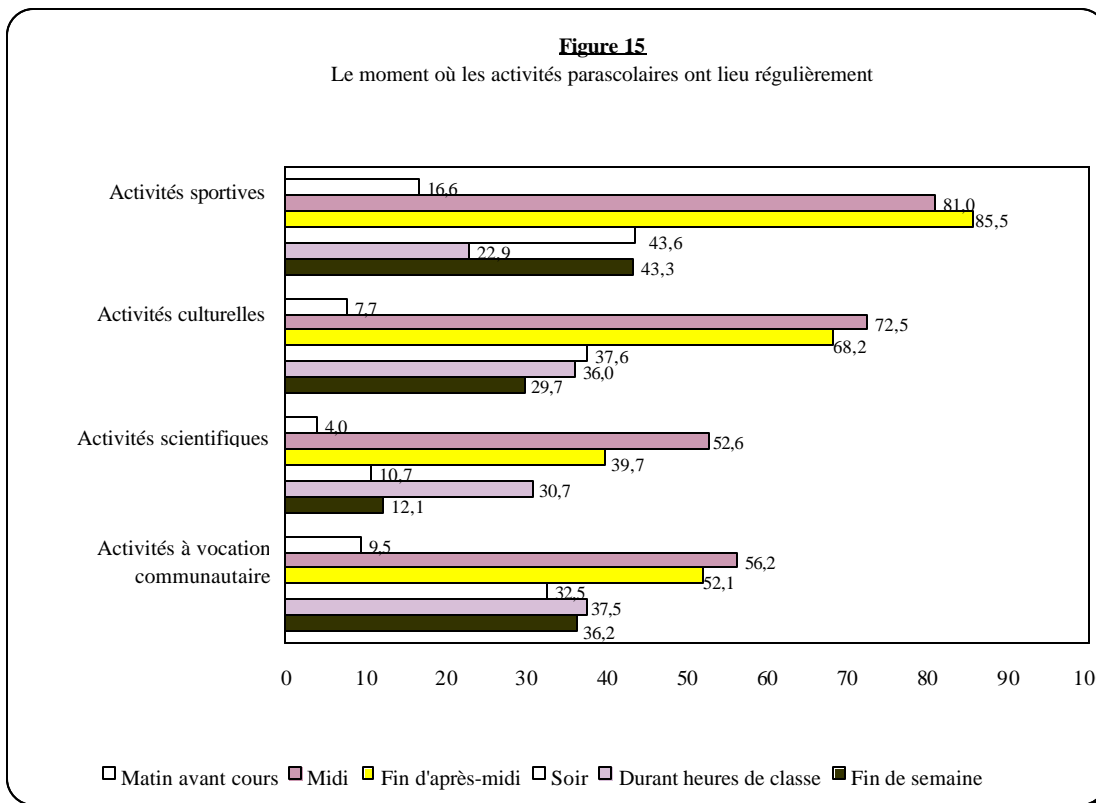
* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

** Les catégories « participation obligatoire » et « participation facultative » ne sont pas des catégories exclusives. Certaines écoles peuvent en même temps offrir certaines activités obligatoires et d'autres facultatives.

*** Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

4.3.3 Le moment où les activités parascolaires ont lieu régulièrement

Le midi et la fin de l'après-midi constituent les moments les plus fréquents où les activités parascolaires ont lieu dans les établissements d'enseignement secondaire comme nous l'indique la Figure 15, alors que la période du matin avant les cours est une période où peu d'activités se déroulent.



Les périodes du soir (43,6 %) et de la fin de semaine (43,3 %) sont des périodes plus souvent utilisées par les écoles pour y offrir des activités sportives que d'autres activités.

Par ailleurs, nous avons été surpris de constater que la période des heures de classe est une période beaucoup plus utilisée que nous l'avions cru pour offrir des activités scientifiques (30,7 %), culturelles (36,0 %) et à vocation communautaire (37,5 %). En ce qui concerne les activités scientifiques, l'on trouve plus d'écoles anglophones (43,3 %) que francophones (28,9 %) et plus d'établissements privés (39,7 %) que publics (28,2 %) à utiliser cette plage horaire. Pour ce qui est des activités culturelles et à vocation communautaire, l'on trouve respectivement des proportions semblables d'écoles publiques (35,5 % et 37,6 %) et privées (37,8 % et 37,0 %) à utiliser cette période de temps, mais des proportions plus élevées d'écoles anglophones (50,5 % et 47,4 %) que d'écoles francophones (32,7 % et 34,2 %) à y avoir recours (Tableau 26). Selon les représentants d'écoles publiques rencontrés le 8 avril 2003, cette situation s'explique en partie par le fait que dans les écoles publiques, toute activité pédagogique non prévue à l'horaire régulier en début d'année (visites de musées, voyages, pièces de théâtre, etc.) exige une autorisation du conseil d'établissement et est automatiquement considérée comme une activité parascolaire.

Tableau 26 – Les activités culturelles, scientifiques et à vocation communautaire offertes durant les heures de classe selon le secteur et la langue d’enseignement

Activités parascolaires	Ensemble** (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais* (n=108)	Français* (n=428)
Activités culturelles	36,0	35,5	37,8	50,5	32,7
Activités scientifiques	30,7	28,2	39,7	43,3	28,9
Activités à vocation communautaire	37,5	37,6	37,0	47,4	34,2

* Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d’établissements linguistiques.

** Les pourcentages dans chaque colonne sont calculés sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

Enfin, l’examen des résultats relatifs aux établissements qui offrent des activités parascolaires indique que, contrairement à ce que laissait entendre le programme *Ça bouge après l’école*, la très grande majorité des établissements offrent des activités sur l’heure du midi et en fin d’après-midi à leurs élèves. Dans ce contexte, ce programme viendra consolider les actions déjà entreprises par les écoles, permettra d’en ajouter de nouvelles à l’éventail déjà offert et influencera surtout, espère-t-on, les taux de participation à ces activités qui, selon les dires des représentants d’établissements publics présents au groupe de discussion du 8 avril, se situeraient entre 30 % et 40 % selon les écoles : 40 % le midi et 30 % en fin d’après-midi. Au secteur privé, les taux de participation seraient du même ordre selon les représentants de ces établissements rencontrés le 7 avril 2003.

Si l’on s’attarde maintenant à l’ensemble des résultats de l’étude concernant l’encadrement personnel et social des élèves (situations problématiques, services complémentaires et activités parascolaires), il est permis de se demander ce que révèlent ces données et, en même temps, ce qu’elles obnubilent.

Les données relatives à l’encadrement personnel et social nous informent sur la présence de ressources (professionnelles, techniques et bénévoles) pour offrir ce type d’encadrement; on a constaté, entre autres, que les établissements scolaires disposent effectivement de ressources pour faire face aux situations problématiques qu’on rencontre à l’école et pour offrir les différents services scolaires complémentaires de même que des activités parascolaires. **On observe également que les établissements publics sont plus nombreux que les établissements privés à disposer de ressources pour offrir ces différents services.**

Les données de cette section ne nous renseignent pas cependant sur les effectifs (le nombre de ressources) présents dans les écoles, sur la nature de ces ressources (professionnelles, techniques et bénévoles) et sur la qualité de l’encadrement offert. Les propos des participants lors des groupes de discussion des 3 et 5 février permettent cependant d’apporter un éclairage un peu plus spécifique sur cette question. Les principaux constats qui se dégagent de ces rencontres sont les suivants :

- la nature des ressources est la même dans les deux secteurs mais on les retrouve en nombre supérieur au secteur public;
- au secteur privé, les ressources sont plus souvent qu’autrement, à demi-temps. De plus, dans certaines écoles, les ressources professionnelles engagées à demi-temps, en plus de rencontrer les élèves, ont d’autres tâches à accomplir;

- au secteur public, les situations varient en fonction de la taille des écoles : les écoles de grande taille sont généralement mieux pourvues en ressources à temps plein tandis que celles de petite taille doivent souvent fonctionner avec des ressources à temps partiel;
- par ailleurs, peu importe la taille des écoles, les représentants des établissements publics font consensus pour affirmer que les ressources dont ils disposent ne sont pas assez nombreuses pour faire face aux diverses situations qu'ils rencontrent. De plus, ajoutent-ils, plusieurs initiatives tournent à plat à cause des nombreuses contraintes auxquelles l'école doit faire face : lourdeur des tâches des directions et des ressources affectées à ces services, conventions collectives, manque de continuité dans l'offre de services, manque de liens entre le système scolaire et la régie régionale de la santé, difficultés avec les ressources prêtées par un organisme extérieur, conflits entre professions, départs à la retraite, manque de services, encore plus flagrant, pour les élèves ayant de sérieux problèmes de comportement et que les écoles publiques sont tenues de desservir, contrairement aux établissements privés¹⁹.

4.4 Sommaire

L'analyse des données concernant l'encadrement personnel et social des élèves indique que :

- de façon générale, les établissements scolaires disposent de ressources pour faire face aux situations problématiques suivantes : violence, intimidation et harcèlement (86,7 %)²⁰, toxicomanie et alcoolisme (91,1 %) et prévention du suicide et détresse psychologique (91,9 %);
- on ne constate que peu de variations dans les ressources dont disposent les différents établissements pour faire face à ces situations, si ce n'est dans le cas des écoles privées concernant la violence, l'intimidation et le harcèlement où 74,8 % de celles-ci affirment posséder des ressources, comparativement à 86,7 % de celles du secteur public de même que dans le cas des établissements anglophones, toujours pour la même situation problématique où 92,4 % de ces établissements par rapport à 85,2 % des établissements francophones, affirment disposer de ressources;
- l'école est généralement l'instance qui engage les ressources pour faire face aux situations problématiques rencontrées. Les organismes extérieurs (CLSC, MSSS, etc.), en prêtant des ressources à l'école, jouent également un rôle important, plus grand que celui des commissions scolaires;
- par ailleurs, les établissements d'enseignement secondaire québécois disposent également de ressources pour offrir les différents services scolaires complémentaires. En effet, plus de neuf écoles sur dix disposent de ressources pour offrir les services d'orientation scolaire et professionnelle (96,5 %), d'activités parascolaires (95,9 %), d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (91,4 %) et de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée (90,5 %). Des ressources sont également présentes dans 86,9 % des écoles en ce qui concerne le service de santé et de services sociaux et respectivement dans 79,3 % et 64,3 % des écoles pour ce qui est des services de vie scolaire associative et de soutien au cheminement scolaire;

19. Roy, Gilles, février 2003, p. 9 à 12.

20. Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage d'écoles qui affirment disposer de ressources pour faire face à ces situations.

- on ne constate aucune différence significative entre les établissements privés et publics, francophones et anglophones pour ce qui est de la présence de ressources dans les écoles par rapport aux services suivants: orientation scolaire et professionnelle, vie scolaire associative et activités parascolaires;
- par contre, pour les services de psychologie, de psychoéducation et d'éducation spécialisée, de soutien au cheminement scolaire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ainsi que de santé et de services sociaux, des différences significatives apparaissent entre les établissements. Ainsi, pour les quatre services précédents, la présence de ressources est beaucoup moins fréquente au secteur privé qu'au secteur public;
- par ailleurs, en ce qui concerne le service de soutien au cheminement scolaire, on note que la proportion d'écoles anglophones à disposer de telles ressources (85,6 %) est nettement supérieure à celle des établissements francophones (59,2 %);
- les données de l'étude indiquent également que pour tous les services, à l'exception de ceux de soutien au cheminement scolaire et de vie scolaire associative, la proportion des écoles qui disposent de ressources pour offrir les services augmente parallèlement à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'école;
- en ce qui concerne l'instance qui engage les ressources pour offrir ces services dans l'école, on note que :
 - pour les services d'orientation scolaire et professionnelle, de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée, de soutien au cheminement scolaire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, c'est la commission scolaire qui est l'instance qui engage le plus souvent les ressources au secteur public et dans les établissements francophones. Dans les établissements anglophones, à l'exception du service de psychologie, psychoéducation et éducation spécialisée où la commission scolaire est l'instance qui engage le plus souvent, c'est l'école qui est le plus souvent impliquée dans l'engagement des ressources;
 - pour le service de santé et de services sociaux, les ressources sont dans la majorité des cas prêtées par un organisme extérieur dans le cas du secteur public et des établissements francophones et anglophones;
 - pour les services de vie scolaire associative et d'activités parascolaires, c'est l'école qui est l'instance qui engage dans la très grande majorité des cas les ressources, et ce, tant au secteur public que privé que dans les établissements francophones et anglophones;
 - au secteur privé, c'est toujours l'école qui est l'instance qui engage le plus les ressources, peu importe le service considéré;
- de façon générale, la grande majorité des établissements d'enseignement secondaire québécois offrent des activités sportives (96,0 %), culturelles (93,9 %), à vocation communautaire (84,6 %) et scientifiques (75,2 %);

- des différences significatives n'apparaissent que dans le cas des activités scientifiques lorsqu'on ventile les résultats précédents selon la langue et le secteur d'enseignement : privé (85,6 %) vs public (72,2 %) et anglais (62,7 %) vs français (80,2 %);
- plus souvent qu'autrement, la participation aux activités parascolaires est facultative. Ce constat s'applique cependant davantage aux établissements publics et aux établissements francophones qu'à ceux qui sont privés ou anglophones;
- les midis et les fins d'après-midi sont les deux moments privilégiés pour participer à des activités parascolaires dans les écoles tandis que le matin, avant les cours, est la période la moins populaire. Les données de l'étude nous apprennent également qu'environ le tiers des écoles offrent des activités culturelles, scientifiques et à vocation communautaire durant les heures de classe.

5. RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ (CODE DE VIE)

Les questions 16 et 16.1 (voir questionnaire, Annexe A) portent sur l'existence de règles de conduite et de sécurité à l'école de même que sur la perception de l'efficacité de ces règles.

5.1 L'existence de règles de conduite et de sécurité

Les groupes de discussion des 3 et 5 février²¹ nous avaient déjà permis de recueillir de l'information sur cet aspect. Ainsi, tous les établissements scolaires rencontrés à cette occasion (huit établissements privés et sept établissements publics) nous avaient confié posséder un code de vie.

Les données de la présente étude viennent confirmer ce constat. En effet, comme on peut l'observer au Tableau 27, **la très grande majorité des établissements d'enseignement secondaire (95,3 %) ont vu leur conseil d'établissement ou leur conseil d'administration approuver des règles de conduite ou de sécurité sous la forme d'un cadre réglementaire ou d'un code de vie.**

Deux variables influencent l'existence de telles règles; il s'agit du secteur d'enseignement et de la taille de l'école. Le Tableau 27 présente également les résultats de cette question selon ces deux variables.

Tableau 27 – L'existence dans l'école de règles de conduite et de sécurité approuvées par le conseil d'établissement ou par le conseil d'administration, pour l'ensemble des établissements et selon le secteur d'enseignement et la taille des écoles

Catégories	Pourcentage des écoles*
Ensemble des écoles (n=492)	95,3
Écoles du secteur public (n=379)	96,6
Écoles du secteur privé (n=113)	90,6
Écoles ayant moins de 500 élèves (n=219)	93,0
Écoles ayant de 500 à 999 élèves (n=148)	95,2
Écoles ayant de 1 000 à 1 499 élèves (n=79)	100,0
Écoles ayant 1 500 élèves et plus (n=46)	100,0

* Le pourcentage est calculé sur le nombre total des écoles de chaque catégorie (ensemble=492; public=379; privé=113; etc.).

L'existence de règles de conduite et de sécurité est **plus fréquente au secteur public (96,6 %) qu'au secteur privé (90,6 %) qui n'est pas assujéti à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle demande aux conseils d'établissements des écoles secondaires publiques d'approuver de telles règles.**

L'existence de telles règles est également influencée par la taille de l'école; plus précisément, plus la taille des écoles est grande, plus l'on trouve ces règles de conduite et de sécurité. Ainsi, 100 % des écoles de 1000 élèves et plus ont de telles règles contre 95,2 % des écoles de 500 à 999 élèves et 93 % de celles comptant moins de 500 élèves.

21. Roy, Gilles, février 2003, p. 13.

5.2 La perception de l'efficacité des règles de conduite et de sécurité

Le second questionnaire de la CES à l'égard des règles de conduite et de sécurité concerne l'efficacité de ces règles. Comment les écoles perçoivent-elles ces règles? Sont-elles efficaces ou pas?

Les groupes de discussion nous avaient également fourni, sur cette question, quelques indications. Ainsi, avons-nous appris que **dans les établissements publics**, ces règles sont très souvent établies en collaboration avec le conseil étudiant et renouvelées à chaque année. De plus, elles ont pour objectif de rendre le milieu scolaire sécuritaire, de faciliter l'exercice de la discipline et de promouvoir un certain nombre de valeurs chères à l'école, que l'on trouve dans le projet éducatif.

Dans les écoles privées, l'établissement de ces règles relèvent de la direction de la vie scolaire et touchent à la fois les aspects social, scolaire et pédagogique. À plusieurs endroits, elles s'inspirent de la thérapie de la réalité et soutiennent les droits de représentation des élèves. Elles visent avant tout à rendre les attentes de l'école explicites et, ainsi, enlever l'arbitraire de la vie scolaire. De plus, elles constituent un excellent moyen d'entrer en relation avec les parents.

« Un code de vie est inclus dans le contrat des services pédagogiques que l'école signe avec chaque parent²². »

Le Tableau 28 présente les résultats concernant l'efficacité des règles de conduite et de sécurité pour l'ensemble des répondants, selon le secteur et la langue d'enseignement.

22. Roy, Gilles, février 2003, p. 13.

Tableau 28 – La perception de l'efficacité (très efficace et efficace) des règles de conduite et de sécurité pour atteindre les objectifs suivants¹, pour l'ensemble des établissements et selon le secteur et la langue d'enseignement

ENSEMBLE			PUBLIC			PRIVE			ANGLAIS			FRANÇAIS		
	%			%			%			%			%	
Assurer la sécurité physique et morale des enfants	94,9 ²	(45,3) ³	Assurer la sécurité physique et morale des enfants	93,8	(42,5)	Assurer la sécurité physique et morale des enfants	99,1	(55,9)	Assurer la sécurité physique et morale des enfants	88,5	(42,6)	Assurer la sécurité physique et morale des enfants	97,0	(46,5)
Faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	94,4	(48,0)	Assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	93,8	(40,0)	Faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	99,1	(63,2)	Faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	87,1	(49,2)	Faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	96,2	(47,2)
Assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	94,1	(42,0)	Faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	93,1	(44,0)	Rassurer les parents	98,2	(55,3)	Rassurer les parents	85,0	(32,6)	Rassurer les parents	96,2	(42,1)
Rassurer les parents	93,8	(39,4)	Rassurer les parents	92,6	(35,2)	Assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	95,4	(49,9)	Assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	84,8	(41,0)	Assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	96,0	(43,0)
Favoriser la cohérence des interventions	91,6	(41,9)	Favoriser la cohérence des interventions	90,7	(41,4)	Favoriser la cohérence des interventions	95,3	(44,0)	Favoriser la cohérence des interventions	84,4	(39,4)	Améliorer le climat de l'école	94,8	(43,3)
Améliorer le climat de l'école	90,8	(41,8)	Améliorer le climat de l'école	90,1	(39,7)	Améliorer le climat de l'école	93,5	(50,0)	Favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	79,4	(34,1)	Favoriser la cohérence des interventions	93,2	(44,5)
Favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	85,0	(29,3)	Favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	83,6	(27,7)	Favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	90,4	(35,1)	Dépister les situations problèmes	78,7	(34,0)	Favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	86,5	(27,8)
Permettre le développement d'une culture d'établissement	79,1	(28,1)	Dépister les situations problèmes	78,5	(23,6)	Permettre le développement d'une culture d'établissement	84,8	(39,8)	Améliorer le climat de l'école	77,9	(38,3)	Permettre le développement d'une culture d'établissement	80,9	(25,2)
Dépister les situations problèmes	77,9	(23,8)	Permettre le développement d'une culture d'établissement	77,5	(24,9)	Dépister les situations problèmes	75,4	(24,3)	Permettre le développement d'une culture d'établissement	75,5	(41,5)	Dépister les situations problèmes	78,5	(21,6)
Développer le sentiment d'appartenance des élèves	63,8	(18,3)	Développer le sentiment d'appartenance des élèves	61,6	(17,0)	Développer le sentiment d'appartenance des élèves	71,8	(23,1)	Développer le sentiment d'appartenance des élèves	73,3	(31,6)	Développer le sentiment d'appartenance des élèves	60,5	(15,3)

1. Les objectifs retenus ont été inventoriés par les participants lors des groupes de discussion des 3 et 5 février 2003.
2. Ce chiffre indique la proportion de directeurs qui perçoivent les règles de conduite et de sécurité comme étant **très efficaces et efficaces** pour atteindre l'objectif.
3. Le chiffre entre parenthèses indique la proportion de directeurs qui perçoivent les règles de conduite et de sécurité comme étant **très efficaces** pour atteindre l'objectif.

L'examen du Tableau 29 permet de faire les observations suivantes:

- pour l'ensemble des établissements, les règles de conduite et de sécurité semblent particulièrement efficaces pour assurer la sécurité physique et morale des élèves, faciliter l'exercice de la discipline dans l'école, assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école et rassurer les parents;
- à l'inverse, ces règles sont perçues comme étant moins efficaces pour permettre le développement d'une culture d'établissement, dépister des situations problèmes, développer le sentiment d'appartenance des élèves;
- les représentants des établissements anglophones apparaissent à la fois beaucoup plus et beaucoup moins critiques que ceux des autres établissements concernant l'efficacité des règles de conduite et de sécurité. Cela se traduit par un écart beaucoup plus faible que dans les autres établissements concernant l'efficacité perçue des règles de conduite et de sécurité entre les différents objectifs;
- pour leur part, les représentants des établissements privés constituent le sous-groupe qui entretient les perceptions les plus positives par rapport à l'efficacité des règles de conduite et de sécurité;
- enfin, les données de ce tableau viennent valider les propos tenus par les représentants des établissements publics et privés lors des groupes de discussion, propos que nous rappelions précédemment (voir p. 48).

Par ailleurs, des différences statistiquement significatives apparaissent concernant deux objectifs, soit « assurer la sécurité physique et morale des élèves » et « développer le sentiment d'appartenance des élèves » lorsque l'on ventile les résultats selon la taille de l'école.

Concernant le premier objectif, la perception de l'efficacité des règles de conduite et de sécurité pour assurer la sécurité physique et morale des enfants croît au fur et à mesure que la taille des écoles augmente.

Pour ce qui est du second objectif, « développer le sentiment d'appartenance des élèves », la perception de l'efficacité du code de vie est à son maximum (66,8 %) dans les écoles dont la taille varie entre 500 et 999 élèves et à son minimum dans celles dont la taille varie entre 1 000 et 1 499 élèves.

Tableau 29 – La perception de l'efficacité (très efficace et efficace) des règles de conduite et de sécurité concernant les deux objectifs suivants selon la taille de l'école

Objectifs	Moins de 500 élèves (n=203)	Entre 500 et 999 élèves (n=139)	Entre 1 000 et 1 499 élèves (n=79)	1 500 élèves et plus (n=46)
Assurer la sécurité physique et morale des enfants	92,1	95,8	98,7	100,0
Développer le sentiment d'appartenance	64,6	66,8	56,3	62,1

5.3 Sommaire

L'analyse des résultats relatifs à l'existence et à la perception de l'efficacité des règles de conduite et de sécurité dans les établissements secondaires révèle que :

- plus de neuf écoles sur dix (95,3 %) ont vu leur conseil d'établissement ou leur conseil d'administration adopter de telles règles;
- l'existence de ces règles est plus fréquente dans les écoles publiques (96,6 %) que dans les écoles privées (90,6 %) qui ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle demande aux conseils d'établissements des écoles secondaires publiques d'approuver de telles règles;
- ces règles sont également plus souvent présentes dans les établissements de grande taille que dans ceux de petite taille (moins de 500 élèves);
- ces règles s'avèrent particulièrement efficaces dans tous les établissements pour:
 - assurer la sécurité physique et morale des élèves;
 - faciliter l'exercice de la discipline dans l'école;
 - assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école;
 - rassurer les parents;
- à l'inverse, elles apparaissent beaucoup moins efficaces pour:
 - développer le sentiment d'appartenance des élèves;
 - dépister les situations problèmes;
 - permettre le développement d'une culture d'établissement;
- ce sont les représentants des établissements anglophones qui sont le plus critiques à l'égard de l'efficacité de ces règles et ceux des établissements privés qui sont le plus positifs.

BIBLIOGRAPHIE

- Blier, Bernard et Marie Gagnon (1993). *Inventaire des mesures d'encadrement des élèves à l'école secondaire*. Sainte-Foy : Fédération des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires (CEQ), 69 p.
- Québec. Conseil supérieur de l'éducation. Commission de l'enseignement secondaire (2002). *L'encadrement des élèves au secondaire*. Devis – Contexte et axes de recherche. Sainte-Foy : La Commission, p. 2.
- Richard, Francine (2002). *L'encadrement des élèves au secondaire*. Enquête par questionnaire. Sainte-Foy : Conseil supérieur de l'éducation.
- Roy, Gilles (2003). *Rapport des groupes de discussion concernant l'encadrement des élèves au secondaire*. Sainte-Foy : Conseil supérieur de l'éducation, 18 p.
- Som Inc. (2003). *Étude sur les mesures d'encadrement au secondaire*. Rapport méthodologique présenté au Conseil supérieur de l'éducation. Montréal : Som.

Version française du questionnaire

A- IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

- 1- Fonction du répondant dans l'établissement :
- Directeur/Directeur général (établissement privé)
- Autre personnel de direction (Directeur adjoint, Directeur des études, Directeur des élèves, Directeur de la vie scolaire, etc.)
- Autre personnel

B- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE

- 2- Taille de l'école
- Votre école compte :
- moins de 500 élèves
- entre 500 et 999 élèves
- entre 1000 et 1499 élèves
- entre 1500 et 1999 élèves
- entre 2000 et 2499 élèves
- 2500 élèves et plus
- 3- Regroupement scolaire dans l'école (configuration)
- Votre école offre le ou les degrés scolaires suivants :
- secondaire 1
- secondaire 2
- secondaire 3
- secondaire 4
- secondaire 5
- 4- Langue d'enseignement
- Dans votre école, les services d'enseignement sont donnés :
- en français
- en anglais
- 5- Secteur d'enseignement
- Votre école est :
- une école publique
- une école privée
- 6- Type d'effectifs
- Votre école accueille :
- des filles seulement
- des garçons seulement
- des filles et des garçons
- 7- Régions administratives
- Votre école est située dans la région :
- | | | |
|---|---|--|
| 01 Bas-St-Laurent <input type="checkbox"/> | 07 Outaouais <input type="checkbox"/> | 13 Laval <input type="checkbox"/> |
| 02 Saguenay-Lac-St-Jean <input type="checkbox"/> | 08 Abitibi-Témiscamingue <input type="checkbox"/> | 14 Lanaudière <input type="checkbox"/> |
| 03 Québec (Capitale-Nationale) <input type="checkbox"/> | 09 Côte-Nord <input type="checkbox"/> | 15 Laurentides <input type="checkbox"/> |
| 04 Mauricie <input type="checkbox"/> | 10 Nord-du-Québec <input type="checkbox"/> | 16 Montérégie <input type="checkbox"/> |
| 05 Estrie <input type="checkbox"/> | 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine <input type="checkbox"/> | 17 Centre-du-Québec <input type="checkbox"/> |
| 06 Montréal <input type="checkbox"/> | 12 Chaudière-Appalaches <input type="checkbox"/> | |
- 8- Milieu rural-urbain
- Selon vous, votre école est située dans un milieu reconnu comme étant :
- rural
- semi-urbain
- urbain
- 9- Diversité ethnique à l'école
- Au plan ethnique, votre école se caractérise par :
- une forte concentration de communautés culturelles (plus de 50 %)
- une moyenne concentration de communautés culturelles (20 % à 50 %)
- une faible concentration de communautés culturelles (5 % à 19 %)
- aucune concentration de communautés culturelles (moins de 5 %)

C- LES MESURES D'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

10- Parmi les mesures d'encadrement pédagogique des élèves décrites ci-après :

10.1 indiquez quelles sont celles qui existent dans votre école

10.2 pour chacune des mesures existantes dans votre école, indiquez à qui elle s'adresse
(vous pouvez cocher plusieurs réponses)

Mesures d'encadrement pédagogique	10.1		10.2					
	Oui	Non	La mesure s'adresse aux élèves de secondaire					
			1	2	3	4	5	
Le regroupement des élèves en unités plus réduites (par cycle, par degré, etc.) encadrées par des personnes-ressources (adjoint(e) à la direction, etc.), un peu selon le modèle de « l'école dans l'école ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le titulariat (assignation d'un groupe-classe d'élèves à un(e) enseignant(e) qui enseigne à ce groupe deux, trois ou plusieurs matières), un peu selon le modèle prévalant au primaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le chargé de groupe (assignation d'un groupe-classe d'élèves à un(e) enseignant(e) à des fins d'enseignement et d'encadrement pédagogique et/ou personnel et/ou social).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le tutorat (assignation à des fins d'encadrement individuel d'un certain nombre d'élèves à un(e) enseignant(e) qui fournit à ces élèves l'aide nécessaire aux plans pédagogique et/ou personnel et/ou social).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les groupes stables (groupes d'élèves qui suivent ensemble tous leurs cours ou la majorité de leurs cours pendant l'année scolaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le mentorat ou aide par les pairs (certains élèves aident d'autres élèves au plan pédagogique et/ou personnel et/ou social).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La récupération, le rattrapage, les activités de mise à niveau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aide aux devoirs et aux leçons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les périodes d'études inscrites à l'horaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les communications avec les parents sous plusieurs formes (téléphone, agenda, livret ou guide scolaire, rencontres, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les équipes restreintes d'enseignants(es) responsables d'un ou plusieurs groupes d'élèves (par degré, par cycle, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le temps de concertation et le travail d'équipe entre enseignants(es), autres que les journées pédagogiques et les activités de perfectionnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (pécisez) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11- Pour chacun des acteurs suivants, dites, globalement, dans quelle mesure ils sont à l'origine des formules d'encadrement pédagogique qui existent dans votre école

	Le plus souvent	Souvent	Occasionnellement	Jamais	Ne s'applique pas
La commission scolaire ou le conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La direction de l'école ou la direction générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'équipe-école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le conseil d'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12- Globalement, parmi la liste d'objectifs suivants, quels sont les trois objectifs les plus importants que visent les mesures d'encadrement pédagogique que vous avez mises en place dans votre école et identifiez-les par ordre d'importance (3 étant le plus haut degré, 1 étant le moins haut)

- Favoriser une meilleure relation enseignant-élèves
- Améliorer la réussite scolaire des élèves
- Favoriser un sentiment d'appartenance au groupe chez les élèves
- Responsabiliser les élèves face à leurs études
- Permettre aux enseignants de rencontrer un moins grand nombre d'élèves
- Permettre une meilleure connaissance des élèves, de leurs forces et de leurs faiblesses
- Préparer l'implantation de la réforme
- Rassurer les parents
- Favoriser l'intégration des élèves
- Assurer une plus grande cohésion dans le groupe-classe
- Assurer une attention personnalisée aux élèves
- Autres (précisez) _____

D- LES MESURES D'ENCADREMENT PERSONNEL ET SOCIAL

13- Pour chacune des situations problématiques suivantes :

13.1 dites si votre école dispose de **ressources (professionnelles, techniques, etc.)** pour y répondre

13.2 si oui, dites si ces ressources sont engagées par la commission scolaire, par l'école ou prêtées par un organisme extérieur (MSSS, CLSC, DPJ, etc.). **Vous pouvez cocher plus d'une réponse.**

Situations problématiques	13.1		13.2		
	Des ressources sont présentes à l'école		engagées par la C.S.	engagées par l'école	prêtées par un organisme extérieur
	Oui	Non			
Violence, intimidation, taxage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toxicomanie, alcoolisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention du suicide, détresse psychologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14- Pour chacun des services suivants :

14.1 dites si votre école dispose de **ressources (professionnelles, techniques, bénévoles, etc.)**

14.2 si oui, dites si ces ressources sont engagées par la commission scolaire, par l'école, prêtées par un organisme extérieur (MSSS, CLSC, DPJ, etc.) ou bénévoles. **Vous pouvez cocher plus d'une réponse.**

Services	14.1		14.2			Bénévoles
	Des ressources sont présentes à l'école		engagées par la C.S.	engagées par l'école	prêtées par un organisme extérieur	
	Oui	Non				
<input type="checkbox"/> Orientation scolaire et professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Psychologie, psychoéducation, éducation spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Soutien au cheminement scolaire (orthopédagogue, orthophoniste, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Animation spirituelle et engagement communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Santé et services sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vie scolaire associative (conseil ou coop étudiante, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Activités parascolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15- Pour chacun des types d'activités parascolaires suivants :

15.1 dites si ce type d'activités parascolaires est présent dans votre école

15.2 indiquez si la participation à ce type d'activités parascolaires est obligatoire ou facultative (**dans certains établissements, certaines activités peuvent être obligatoires et d'autres facultatives; si tel est le cas, cochez les deux cases**)

15.3 précisez à quels moments ce type d'activités parascolaires est offert

Types d'activités parascolaires	15.1		15.2		15.3				
	Présence dans l'école		Si oui, la participation est		Ce type d'activités est offert				
	Oui	Non	Obligatoire	Facultative	Matin avant les cours	Midi	Fin d'après-midi	Soir	Durant les heures de classe
<input type="checkbox"/> Sportives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Culturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Scientifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> À vocation communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16- Dans votre école, des règles de conduite et de sécurité (cadre réglementaire, code de vie, etc.) ont-elles été approuvées par le conseil d'établissement ou par le conseil d'administration?

Oui répondre à 16.1

Non merci de votre collaboration

16.1 Si oui, ces règles de conduite et de sécurité sont-elles un outil très efficace, efficace, peu efficace ou pas du tout efficace pour atteindre les objectifs suivants :

	Très efficace	Efficace	Peu efficace	Pas du tout efficace	Ne sait pas
<input type="radio"/> améliorer le climat de l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> rassurer les parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> assurer la sécurité physique et morale des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> dépister les situations problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> développer le sentiment d'appartenance des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> permettre le développement d'une culture d'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> faciliter l'exercice de la discipline dans l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> favoriser la cohérence des interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> assurer le respect des droits individuels et collectifs dans l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> favoriser l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

– Merci de votre collaboration –

Version anglaise du questionnaire

A- IDENTIFICATION OF RESPONDENT

- 1- Position held by the respondent at the school:
- Principal
- Other administrative position (Deputy Principal, Director of Studies, etc.)
- Other position

B- FEATURES OF YOUR SCHOOL

- 2- Size of school
- Your school has:
- fewer than 500 students
- between 500 and 999 students
- between 1000 and 1499 students
- between 1500 and 1999 students
- between 2000 and 2499 students
- 2500 students or more
- 3- Instruction provided (configuration)
- Your school provides instruction at the following levels:
- Secondary I
- Secondary II
- Secondary III
- Secondary IV
- Secondary V
- 4- Language of instruction
- In your school instruction is given in:
- French
- English
- 5- Sector
- Your school is a:
- public school
- private school
- 6- Student enrolment
- Your school enrolls:
- girls only
- boys only
- girls and boys
- 7- Administrative region
- Your school is situated in the following region:
- | | | | |
|---|---|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> 01 Bas-St-Laurent | <input type="checkbox"/> 07 Outaouais | <input type="checkbox"/> 13 Laval | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 02 Saguenay–Lac-St-Jean | <input type="checkbox"/> 08 Abitibi-Témiscamingue | <input type="checkbox"/> 14 Lanaudière | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 03 Québec (Capitale-Nationale) | <input type="checkbox"/> 09 Côte-Nord | <input type="checkbox"/> 15 Laurentides | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 04 Mauricie | <input type="checkbox"/> 10 Nord-du-Québec | <input type="checkbox"/> 16 Montérégie | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 05 Estrie | <input type="checkbox"/> 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | <input type="checkbox"/> 17 Centre-du-Québec | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 06 Montréal | <input type="checkbox"/> 12 Chaudière-Appalaches | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- 8- Rural or urban setting
- In your opinion, your school is in a setting considered to be:
- rural
- semi-urban
- urban
- 9- Ethnic diversity within your school
- From an ethnic point of view, your school has:
- a high concentration of students from cultural communities (over 50%)
- a medium concentration of students from cultural communities (20% to 50%)
- a low concentration of students from cultural communities (5% to 19%)
- no concentration of students from cultural communities (under 5%)

C- ACADEMIC SUPPORT MEASURES

10- Among the following academic support measures for students,

10.1 which exist in your school?

10.2 if they exist in your school, which student group do they target? (You may check several answers.)

Academic support measures	10.1		10.2				
	The measure exists in my school		The measure targets students in Secondary				
	Yes	No	I	II	III	IV	V
Grouping of students into smaller units (by cycle, by level, etc.) supervised by a resource person (assistant director, etc.), on a "school within a school" model	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Homeroom system (assignment of a group of students to a teacher who teaches the group two, three or more subjects), as in elementary school.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Responsibility for a group (assignment of a group of students to a teacher, who provides instruction and academic and/or personal and/or social support.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tutoring (assignment of a small number of students to a teacher who provides the students on an individual basis with the academic and/or personal and/or social support they require.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stable student groups (groups of students who take all or most of their courses together during the school year.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mentoring or peer assistance (academic and/or personal and/or social assistance given by students to other students.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remedial activities.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assistance with homework.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Study periods included in the timetable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communications with parents using various tools (phone contacts, logbooks, school guide or booklet, meetings, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Small teams of teachers with responsibility for one or more groups of students (by year, cycle, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Possibilities for teachers to work together or in teams, other than professional development days and activities.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Other (specify) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11- State for each the following groups generally organize the academic support measures available in your school.

	Most often	Often	Seldom	Never	NA
<input type="radio"/> School board, or board of directors	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Principal or school administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> School team	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Governing board	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Students	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12- Which of the following objectives are, overall, the three most important target objectives for the academic support measures implemented in your school? (rank the objectives from 3 (most important) to 1 (least important).)

- Improved teacher/student relations
- Better academic success rates
- A stronger sense of belonging among students
- Making students more responsible for their studies
- Exposure of teachers to a smaller number of students
- A clearer understanding of students and their strengths and weaknesses
- Preparation for the implementation of the reform
- Reassurance for parents
- Better student integration
- More cohesion within the student group
- Personalized attention for students
- Other (specify) _____

D- PERSONAL AND SOCIAL SUPPORT MEASURES

13- For each of the following problem situations,

13.1 does your school have the necessary **resources (professional, technical, etc.)** to deal with the problem?

13.2 if so, are the resources provided by the school board, the school or an outside body (MSSS, CLSC, DYP, etc.)?

(You may check more than one answer.)

Problem situation	13.1		13.2		
	Resources available at the school		Resources provided by		
	Yes	No	school board	school	outside body
<input type="radio"/> Violence, bullying, taxing	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Drug abuse, alcohol abuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Suicidal behaviour, psychological distress	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14- For each of the following services,

14.1 does your school have its own **resources (professional, technical, volunteers, etc.)**?

14.2 if so, are the resources provided by the school board, by the school or by an outside body (MSSS, CLSC, DYP, etc.) or volunteers? **(You may check more than one answer.)**

Service	14.1		14.2			
	Resources available at the school		Resources provided by			
	Yes	No	school board	school	outside body	volunteers
<input type="radio"/> Academic and career counselling	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Psychology, psychoeducation, special education	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> General support (remedial teacher, speech therapist, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Spiritual guidance and community involvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Health and social services	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> School associations (student council, student coop, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Extracurricular activities	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15- For each of the following extracurricular activities,

15.1 is the activity available in your school?

15.2 is participation in the activity compulsory or optional?

(In some schools, some activities may be compulsory and others optional; if this is the case, check both boxes.)

15.3 when is the activity made available?

Type of extracurricular activity	15.1		15.2		15.3				
	Available at the school		Participation		Time available				
	Yes	No	Compulsory	Optional	Morning before class	Noon hour	End of afternoon	Evening	During class hours
<input type="radio"/> Sports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Cultural	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Scientific	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> Community oriented	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16- At your school, have rules of conduct and safety (school rules, code de vie, lifestyle rules, etc.) been approved by the governing board or board of directors?

Yes Answer question 16.1

No Thank you for your help

16.1 If so, how effective are the rules of conduct and safety in

	Very effective	Effective	Fairly effective	Ineffective	Do not know
<input type="radio"/> improving the general school atmosphere?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> reassuring parents?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> ensuring the physical and moral security of the students?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> highlighting problem situations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> developing a sense of belonging among students?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> developing an identifiable school personality?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> making it easier to apply discipline?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> making actions more coherent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> ensuring respect for individual and collective rights within the school?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> teaching students about freedom and responsibility?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Thank you for your help -

Courriel expédié le 10 mars 2003

Établissement de référence : XYZ

Madame,
Monsieur,

Tel que vous le constaterez en lisant la lettre ci-jointe (en format *pdf*, ou en format *Word*, à votre convenance), le Conseil supérieur de l'éducation nous a mandatés pour recueillir l'avis de tous les directeurs et directrices d'établissements d'enseignement secondaire sur les pratiques en usage en matière d'encadrement des élèves au secondaire.

Cette consultation s'adresse aux établissements secondaires offrant la formation générale au secteur régulier. Si l'établissement nommé en référence ci-haut n'offre pas cette formation, veuillez répondre à ce courriel le plus tôt possible en nous indiquant que vous n'offrez pas ce type de formation.

Si l'établissement nommé en référence ci-haut offre cette formation, nous vous serions reconnaissant de cliquer sur le lien Internet ci-dessous qui vous amènera au questionnaire de la consultation. Votre mot de passe pour accéder au questionnaire est : **MOT DE PASSE**.

Veuillez prendre note que le temps requis pour compléter ce questionnaire est de 15 minutes. Nous vous demandons de le compléter d'ici le 13 mars 2003.

Vous recevrez ce courriel pour chacun des établissements sous votre direction. Il est important, voire essentiel, que le questionnaire soit complété pour chacun des établissements offrant la formation générale au secteur régulier.

Si vous êtes dans la situation où vous devez compléter plus d'une fois le questionnaire pour différents établissements ou pavillons, vous pouvez demander à vos directeurs adjoints de le compléter à votre place.

Le Conseil supérieur de l'éducation et SOM vous remercient à l'avance de votre précieuse collaboration.

Cliquez sur ce lien pour accéder au questionnaire : **LIEN**

**Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation
accompagnant l'envoi du questionnaire par la firme SOM inc.**

Sainte-Foy, le 10 mars 2003

Madame,
Monsieur,

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié à sa Commission de l'enseignement secondaire, le mandat de préparer un avis sur l'encadrement des élèves. L'objectif du Conseil est de recueillir de l'information sur les mesures d'encadrement pédagogique, personnel et social mises en place dans les écoles secondaires.

Le 26 février dernier, j'informais les directions générales des commissions scolaires et la directrice générale de la Fédération des établissements d'enseignement privés, que le Conseil adresserait aujourd'hui un questionnaire à tous les directeurs et directrices d'établissement d'enseignement secondaire, dans l'ensemble des régions du Québec. Afin de bien refléter la réalité des pratiques en usage en matière d'encadrement des élèves, il importe d'obtenir un taux de réponses élevé.

Le Conseil sollicite votre participation afin de remplir le questionnaire et le retourner, par courriel, dans les délais requis à **la firme Som inc., mandatée pour l'administrer. Votre réponse est attendue pour le 13 mars 2003.** Après cette date, la firme Som inc., effectuera un premier rappel par courrier électronique. Il est, par ailleurs, entendu que nous nous engageons à respecter les exigences habituelles de confidentialité.

Le Conseil compte sur votre collaboration pour avoir une meilleure connaissance de la situation de l'encadrement des élèves et ainsi, formuler les recommandations appropriées au ministre de l'Éducation et aux autres acteurs scolaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jean-Pierre Proulx, président
Conseil supérieur de l'éducation

Courriel de rappel expédié le 13 mars 2003

Établissement de référence : XYZ

Madame,
Monsieur,

Si vous avez déjà rempli et soumis le questionnaire portant sur les pratiques en usage en matière d'encadrement des élèves au secondaire de l'école en référence ci-dessus, que nous vous invitons à compléter en début de semaine, veuillez ignorer ce courriel.

Par ailleurs, si vous ne l'avez pas encore rempli et soumis, nous vous serions très reconnaissants que vous le fassiez d'ici le 18 mars 2003.

Nous vous rappelons que cette consultation s'adresse aux établissements secondaires offrant la formation générale au secteur régulier. Si l'établissement nommé en référence ci-haut n'offre pas cette formation, veuillez répondre à ce courriel le plus tôt possible en nous indiquant que vous n'offrez pas ce type de formation.

Si l'établissement nommé en référence ci-haut offre cette formation, nous vous serions reconnaissant de cliquer sur le lien Internet ci-dessous qui vous amènera au questionnaire de la consultation. Votre mot de passe pour accéder au questionnaire est : **MOT DE PASSE**.

Veuillez prendre note que le temps requis pour compléter ce questionnaire est de 15 minutes.

Si vous êtes dans la situation où vous devez compléter plus d'une fois le questionnaire pour différents établissements ou pavillons, vous pouvez demander à vos directeurs adjoints de le compléter à votre place.

Le Conseil supérieur de l'éducation et SOM vous remercient à l'avance de votre précieuse collaboration.

Cliquez sur ce lien pour accéder au questionnaire : LIEN

**Lettre du président du Conseil supérieur de l'éducation adressée
aux directeurs généraux des commissions scolaires et à la directrice
de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

Sainte-Foy, le 26 février 2003

**Objet: Consultation du Conseil supérieur de l'éducation
Questionnaire adressé aux directions d'établissement secondaire sur *l'encadrement
des élèves***

Madame, Monsieur,

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié à sa Commission de l'enseignement secondaire, le mandat de préparer un avis sur l'encadrement des élèves. L'objectif du Conseil est de recueillir de l'information sur les mesures d'encadrement (pédagogique, personnel et social) privilégiées dans les écoles secondaires, les objectifs poursuivis, les avantages et inconvénients, les conditions d'application ainsi que le rôle exercé par les différents acteurs dans le choix de ces mesures et dans leur mise en œuvre.

Pour élaborer cet avis, le Conseil fait des recherches documentaires et tient des activités de consultation. À cette fin, un questionnaire sera adressé aux directions d'établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, dans toutes les régions du Québec. Ce questionnaire sera transmis par courrier électronique au cours de la semaine du 10 mars 2003.

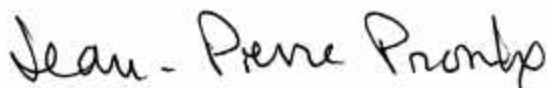
Afin de bien refléter la réalité des pratiques en usage en matière d'encadrement des élèves au secondaire, il importe au plus haut point d'obtenir un taux de réponses élevé. Aussi, le Conseil sollicite-t-il votre contribution à cette étude en vous priant d'inviter les directions d'école à remplir le questionnaire et à le retourner dans les délais requis.

Le Conseil souhaiterait donc pouvoir compter sur votre collaboration pour permettre à la Commission de l'enseignement secondaire d'avoir une meilleure connaissance de la situation de l'encadrement des élèves et ainsi, formuler les recommandations appropriées au ministre de l'Éducation et aux autres acteurs scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire sur cette enquête par questionnaire, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire, par téléphone ou par courriel: (418) 528-7216 ou francine.richard@cse.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Jean-Pierre Proulx

Sainte-Foy, le 26 février 2003

Madame Micheline Lavallée
Directrice générale
Fédération des établissements d'enseignement privés
1940, Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H2B 1S2

Objet: Consultation du Conseil supérieur de l'éducation
Questionnaire adressé aux directions d'établissement secondaire sur l'encadrement
des élèves

Madame,

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié à sa Commission de l'enseignement secondaire, le mandat de préparer un avis sur l'encadrement des élèves. L'objectif du Conseil est de recueillir de l'information sur les mesures d'encadrement (pédagogique, personnel et social) privilégiées dans les écoles secondaires, les objectifs poursuivis, les avantages et inconvénients, les conditions d'application ainsi que le rôle exercé par les différents acteurs dans le choix de ces mesures et dans leur mise en œuvre.

Pour élaborer cet avis, le Conseil fait des recherches documentaires et tient des activités de consultation. À cette fin, un questionnaire sera adressé aux directions d'établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, dans toutes les régions du Québec. Ce questionnaire sera transmis par courrier électronique au cours de la semaine du 10 mars 2003.

Afin de bien refléter la réalité des pratiques en usage en matière d'encadrement des élèves au secondaire, il importe au plus haut point d'obtenir un taux de réponses élevé. Aussi, le Conseil sollicite-t-il votre contribution à cette étude en vous priant d'inviter les directions d'établissements d'enseignement membres de la FEPP à remplir le questionnaire et à le retourner dans les délais requis.

Le Conseil souhaiterait donc pouvoir compter sur votre collaboration pour permettre à la Commission de l'enseignement secondaire d'avoir une meilleure connaissance de la situation de l'encadrement des élèves et ainsi, formuler les recommandations appropriées au ministre de l'Éducation et aux autres acteurs scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire sur cette enquête par questionnaire, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire, par téléphone ou par courriel: (418) 528-7216 ou francine.richard@cse.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Jean-Pierre Proulx

Pondération, traitement et marges d'erreur

Pondération et traitement

- Par expansion au nombre d'établissements d'enseignement secondaire offrant la formation générale au secteur régulier en fonction de la langue d'enseignement et du type d'école (privée ou publique).
- Les données ont été traitées à l'aide du progiciel spécialisé MACTAB.
- Les résultats pour chacune des questions sont présentés en fonction d'une bannière complète qui inclut toutes les variables convenues avec le requérant pour la segmentation des résultats.

Marges d'erreur

- Les marges d'erreur présentées tiennent compte de l'effet de plan.
- L'effet de plan apparaît lorsque les entrevues complétées ne sont pas réparties proportionnellement à la population d'origine selon les variables de segmentation ou de pondération.
- L'effet de plan est le ratio entre la taille de l'échantillon et la taille d'un échantillon aléatoire simple de même marge d'erreur. C'est une statistique utile à l'estimation des marges d'erreur pour des sous-groupes de répondants.
- Par exemple, au tableau suivant, pour l'ensemble, la marge d'erreur est la même que pour un échantillon aléatoire simple de taille 400 ($492 \div 1,2297$).
- La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion observée. En effet, la marge d'erreur est plus élevée lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus basse à mesure que le résultat s'éloigne de 50 %.
- Le tableau suivant donne les marges d'erreur de l'étude (en tenant compte de l'effet de plan) selon la valeur de la proportion observée.

	Résultat par strate								
	Ensemble	École publique	École privée	Française et bilingue	Anglais seulement	Moins de 500 élèves	500 à 999 élèves	1000 à 1499 élèves	1500 et + élèves
Nombre d'entrevues	492	379	113	427	65	219	148	79	46
Effet de plan	1,2297	1,0799	1,8854	1,0099	1,1503	1,3371	1,0802	1,0064	1,0038
Portion :									
99 % ou 1 %	± 0,5 %	± 0,6 %	± 1,3 %	± 0,5 %	± 1,9 %	± 0,9 %	± 0,8 %	± 1,1 %	± 1,4 %
95 % ou 5 %	± 1,1 %	± 1,2 %	± 2,8 %	± 1,0 %	± 4,1 %	± 1,9 %	± 1,8 %	± 2,3 %	± 3,1 %
90 % ou 10 %	± 1,6 %	± 1,7 %	± 3,8 %	± 1,4 %	± 5,7 %	± 2,6 %	± 2,5 %	± 3,2 %	± 4,3 %
80 % ou 20 %	± 2,1 %	± 2,3 %	± 5,1 %	± 1,8 %	± 7,6 %	± 3,5 %	± 3,4 %	± 4,3 %	± 5,7 %
70 % ou 30 %	± 2,4 %	± 2,6 %	± 5,8 %	± 2,1 %	± 8,7 %	± 4,0 %	± 3,9 %	± 4,9 %	± 6,5 %
60 % ou 40 %	± 2,6 %	± 2,8 %	± 6,2 %	± 2,2 %	± 9,3 %	± 4,3 %	± 4,2 %	± 5,3 %	± 6,9 %
50 % (marge maximale)	± 2,6 %	± 2,9 %	± 6,4 %	± 2,3 %	± 9,5 %	± 4,4 %	± 4,2 %	± 5,4 %	± 7,1 %

Portrait des établissements d'enseignement secondaire

Le portrait des établissements d'enseignement secondaire présenté ici a été établi à partir de l'échantillon des établissements qui ont participé à l'étude.

Le portrait permet de faire ressortir les principales caractéristiques des établissements scolaires de niveau secondaire offrant la formation générale au secteur régulier qu'ils soient publics ou privés, de langue française ou anglaise.

Pour connaître les marges d'erreur associées à ces résultats, nous référons le lecteur à l'Annexe G.

	Ensemble (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais (n=108)	Français (n=427)
Nombre d'élèves dans l'école					
o Moins de 500 élèves	47,4	44,8	56,8	72,2	38,9
o Entre 500 et 999 élèves	28,8	28,3	30,7	22,4	31,5
o Entre 1 000 et 1 499 élèves	15,0	16,5	9,4	4,8	18,7
o Entre 1 500 et 1 999 élèves	5,3	6,4	1,6	0,7	6,7
o Entre 2 000 et 2 499 élèves	3,2	3,7	1,6	--	4,0
o 2 500 élèves et plus	0,2	0,2	--	--	0,2
Langue d'enseignement*					
o Français	80,0	78,8	84,1	29,0	100,0
o Anglais	28,2	30,3	20,6	100,0	10,2
Secteur d'enseignement					
o Public	78,1	100,0	--	84,0	77,0
o Privé	21,9	--	100,0	16,0	23,0
Clientèle					
o Filles seulement	4,7	0,9	18,7	6,3	4,1
o Garçons seulement	0,7	--	3,1	0,6	0,9
o Filles et garçons	94,0	99,1	78,2	93,1	95,0
Niveaux d'enseignement					
o Secondaire 1	92,4	91,7	95,0	87,9	94,1
o Secondaire 2	91,5	90,7	94,2	84,6	93,6
o Secondaire 3	85,4	83,4	92,6	84,6	86,0
o Secondaire 4	78,8	75,5	90,6	86,0	77,0
o Secondaire 5	76,0	71,7	91,4	85,0	73,8

*Les écoles bilingues (n=43) sont incluses dans les deux types d'établissements linguistiques.

	Ensemble (n=492)	Public (n=379)	Privé (n=113)	Anglais (n=108)	Français (n=427)
Régions administratives					
01- Bas-Saint-Laurent	5,2	6,2	1,6	--	6,4
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,2	3,2	3,1	0,7	4,0
03- Québec (Capitale-Nationale)	7,1	6,6	8,6	3,4	8,1
04- Mauricie	4,5	4,6	3,9	4,0	4,2
05- Estrie	4,6	3,4	8,6	4,7	5,0
06- Montréal	26,1	21,7	41,8	48,3	21,3
07- Outaouais	4,7	5,4	2,4	7,3	3,8
08- Abitibi-Témiscamingue	3,1	4,0	--	3,0	2,9
09- Côte-Nord	3,5	4,3	0,8	4,4	3,3
10- Nord-du-Québec	1,2	1,6	--	1,0	1,2
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,8	4,9	--	4,7	3,4
12- Chaudière-Appalaches	5,8	6,5	3,1	1,0	6,9
13- Laval	2,0	2,3	0,8	3,7	1,4
14- Lanaudière	4,3	4,7	3,1	2,7	4,7
15- Laurentides	4,3	4,9	2,4	4,7	4,0
16- Montégérie	13,8	13,5	14,9	6,7	15,9
17- Centre-du-Québec	2,8	2,2	4,7	--	3,5
Milieu géographique					
o Rural	29,5	33,8	14,1	26,7	29,1
o Semi-urbain	20,1	19,7	21,5	19,7	20,6
o Urbain	50,4	46,5	64,3	53,6	50,3
Présence des communautés culturelles dans l'école					
o Forte concentration (plus de 50 %)	12,1	11,1	15,5	21,7	10,5
o Moyenne concentration (20 % à 49 %)	13,8	12,4	18,7	28,0	10,2
o Faible concentration (5 % à 19 %)	20,9	19,1	27,3	25,6	19,7
o Aucune concentration (moins de 5 %)	53,3	57,4	38,5	24,7	54,6
Indice de défavorisation *					
1	6,4	8,2	--	9,1	7,0
2	5,6	7,1	--	4,0	6,3
3	7,2	9,2	--	11,7	6,5
4	5,4	6,9	--	6,7	5,3
5	7,6	9,8	--	9,3	6,7
6	5,5	7,1	--	4,7	5,5
7	6,7	8,6	--	6,7	6,3
8	7,5	9,7	--	11,1	7,0
9	13,0	16,6	--	12,6	12,0
10	11,7	15,0	--	5,3	13,2
Ne s'applique pas	23,4	1,9	--	18,7	24,2

* N'est pas calculé pour les écoles du secteur privé.

Vous pouvez consulter cette étude en version électronique, en accédant au site du Conseil :
(www.cse.gouv.qc.ca)

ou

en version papier, en faisant la demande au Conseil :

- ♦ par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- ♦ par télécopieur : (418) 644-2530
- ♦ par courrier : panorama@cse.gouv.qc.ca
- ♦ par la poste : 1175, avenue Lavigerie, bureau 180, Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3850
<http://www.cse.gouv.qc.ca>